



SOLIDARITÉ
ÉQUILIBRE
ESPACE LE BON
FINANCES CITOYEN
ENVIRONNEMENT
ÉCONOMIE DYNAMISME **BIO**
SERVICES **PEYMEINADE** GESTION ENFANCE
ÉCOLOGIE
INFORMATION ACTION SOCIALE
ACTION PUBLIQUE TRANSPARENCE
SQUARE CAUVIN
COMMERCES
BUDGET TRI SÉLECTIF MODERNISATION
VEGETALISATION
VILLE
DÉMOCRATIE LOCALE
SÉNIORS
ESPACES VERTS
SÉCURITÉ NUMÉRIQUE URBANISME VERDURE
DÉVELOPPEMENT DURABLE
COMMUNICATION DÉPENSES
CULTURE EFFICIENCE **PLU**
JEUNESSE PARC INVESTISSEMENT
ÉQUIPE CANTINE
COMPLEXE SPORTIF
PROJET ASSOCIATIONS
RESSOURCES HUMAINES

RAPPORT DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

SOMMAIRE

INTRODUCTION	3
I – LE BILAN FINANCIER 2020 DE LA COMMUNE	4
II – LES ELEMENTS DE CADRAGE ET LES PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2021	10
1. EVOLUTION DES RECETTES, DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'EPARGNE	10
1.1 – La poursuite des baisses des dotations de l'Etat	10
1.2 – Des taux d'impôt inchangés et une faible évolution de la dynamique fiscale	11
1.3 – Les principaux faits marquants des autres produits	11
1.4 – Les charges de personnel	12
1.5 – Les principaux faits marquants des autres charges	13
1-6 – L'épargne brute et nette	14
2. L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE	15
2.1 – Etat des lieux	15
2.2 – Les caractéristiques générales de la dette au 31 décembre 2021	16
3. L'EFFORT D'INVESTISSEMENT POUR 2021	18
3.1 – Les dépenses d'investissement 2021 et les engagements pluriannuels envisagés	18
3.2 – Le financement des investissements	20
III. LES GRANDES ORIENTATIONS MUNICIPALES	22
1. AMENAGEMENT URBAIN ET POLITIQUE DU LOGEMENT	22
2. AMELIORATION DU CADRE DE VIE	25
3. DEVELOPPEMENT DURABLE	26
4. DEPLACEMENTS URBAINS	26
5. SECURITE ET QUALITE DE VIE	27
5.1 – Mieux assurer la sécurité des Peymeinadois	27
5.2 – Recrutement d'un 6 ^{ème} policier municipal en 2021	27
5.3 – Actions concrètes programmées en 2021	27
6. CITOYENNETE ET AFFAIRES GENERALES	28
6.1 – La Démocratie Locale	28
6.2 – La modernisation et l'adaptation des services publics	28
7. VIE CULTURELLE	29
7.1 – Programmation Culturelle	29
7.2 – Pôle culturel	30
8. VIE DES ASSOCIATIONS	30
9. ECONOMIE ET PROXIMITE	31



10. JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE	31
10.1 – Face à la crise sanitaire	31
10.2 – Les écoles et périscolaire :	31
10.3 – Actions du service « jeunesse et vie scolaire »	32
11. SOLIDARITE	33
12. COMMUNIQUER ET INFORMER	34
12.1 – Développer la démocratie locale	34
12.2 – Augmenter la visibilité	34
12.3 – Simplifier l'accès à l'information	35
13. DEVELOPPEMENT NUMERIQUE.....	36
14. INTERCOMMUNALITE	36
CONCLUSION	37



Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), prévu à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales constitue un acte politique fort et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe, est venue préciser que ce débat doit se tenir sur la base d'un rapport, qui doit présenter les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Outre ce rappel législatif, le DOB a toujours vocation à présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année à venir.

La présentation du DOB est aussi l'occasion pour l'équipe municipale de présenter ses projets et les politiques publiques à venir ainsi que les moyens de les financer.

Les orientations de la Loi de Finances 2021 :

La pandémie qui a bouleversé 2020 imprime fortement sa trace dans la loi 2021 comme elle a amené une série de lois de finances rectificatives tout au long de 2020.

Les entités publiques locales sont fortement touchées dans leurs finances par une crise qui perdure début 2021. L'impact brut devrait être de l'ordre de 20 milliards € sur trois ans, à comparer à des dépenses de fonctionnement proches de 700 milliards € dans le même temps.

Le corpus réglementaire institue différentes mesures pour résorber ce choc et **donner aux entités publiques locales les moyens d'être des acteurs de la relance**, qui est l'objectif principal de la LFI 2021.

En même temps, les mesures prises en faveur de la compétitivité des entreprises - les acteurs économiques qui souffrent le plus de la crise – ont des effets de bord sur le secteur public territorial : la baisse de 10 milliards € des impôts de production implique une série de mesures de compensation.

Pour 2021, la croissance du PIB devrait être de 6%. L'évolution sanitaire sera cruciale car l'intensification de la seconde vague épidémique, en France et dans le monde, fait entrevoir de lourdes incertitudes de reprise économique. À l'inverse, la découverte et le déploiement rapides d'un vaccin ou d'un traitement renforcerait la confiance des consommateurs et des entrepreneurs, réduiraient les contraintes sanitaires et libéreraient le potentiel de reprise de l'activité.

Le PLF 2021 prévoit 1,2Md€ pour financer, d'une part la seconde moitié du « filet de sécurité » budgétaire des recettes des communes pour les aider à faire face à la perte de ressources, et d'autre part 100M€ de crédit de paiement de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). **Ces crédits sont fléchés sur la transition écologique, la résilience sanitaire et la rénovation du patrimoine.**

Le plan de relance consacre 4Md€ à la rénovation des bâtiments publics. Localement, l'affectation de ces fonds sera faite par les préfets.

Afin de favoriser la reprise du secteur du bâtiment tout en garantissant un meilleur usage du foncier disponible, **une aide à la densification** sera mise en place à compter du 1er janvier 2021 et pour une durée de deux ans. Elle bénéficiera aux maires qui délivreront des permis de construire en faveur de projets ambitieux en termes de densité, permettant de limiter l'étalement urbain.

L'Etat compensera la baisse des impôts de production, la baisse de la contribution foncière des entreprises (CFE) ainsi que la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des locaux industriels.

Enfin la dotation globale de fonctionnement restera stable.



La comparaison du bilan 2020 aux Comptes Administratifs des années précédentes donne des renseignements pertinents.

Concernant les recettes de fonctionnement, l'évolution est la suivante :

RECETTES de fonctionnement	CA 2017 avec rattachements	CA 2018 avec rattachements	CA 2019 avec rattachements	CA 2020 avec rattachements	EVOLUTION 2020/2019
013 atténuation de charges	11 933,15 €	29 442,20 €	75 159,61 €	44 010,18 €	-41,44%
70 produits des services	901 258,10 €	788 768,94 €	828 667,85 €	765 489,53 €	-7,62%
73 impôts et taxes	5 674 217,03 €	5 848 426,98 €	6 178 088,81 €	6 117 814,85 €	-0,98%
74 dotations, subventions et participations	813 979,40 €	749 944,75 €	762 027,42 €	780 737,59 €	2,46%
75 autres produits de gestion courante	108 003,65 €	98 933,93 €	79 206,86 €	79 376,77 €	0,21%
Total recettes de gestion courante	7 509 391,33 €	7 515 516,80 €	7 923 150,55 €	7 787 428,92 €	-1,71%
76 produits financiers					
77 produits exceptionnels	13 460,12 €	875 774,08 €	377 644,69 €	58 929,50 €	-84,40%
78 reprise sur amortissements et provisions				21 998,22 €	
Total recettes réelles de fonctionnement	7 522 851,45 €	8 391 290,88 €	8 300 795,24 €	7 868 356,64 €	-5,21%
042 opérations d'ordre entre sections	82 950,41 €	79 809,24 €	64 642,14 €	84 889,12 €	31,32%
043 opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
Total recettes d'ordre de fonctionnement	82 950,41 €	79 809,24 €	64 642,14 €	84 889,12 €	31,32%
Résultat de fonctionnement reporté					
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 605 801,86 €	8 471 100,12 €	8 365 437,38 €	7 953 245,76 €	-4,93%

La COVID19 et les différentes mesures de confinement, de couvre-feu, de fermetures des écoles, des cantines, des centres aérés, des salles de spectacles ou de restriction de jauge ont provoqué une baisse importante des produits des services (-63k€ ou -7.62%), des atténuations de charges (- 30K€ ou -41.44%), des droits de mutations (-149k€ ou -17,77%) et des recettes de gestion courante dans l'ensemble (-1.71%).

Les produits exceptionnels de 2019 liés à la vente du local Saintyfer pour 377 000 € n'ont pu se renouveler cette année.

Des remboursements d'assurance ont tout de même été perçus pour 59k€ mais la baisse s'élève à 84%.

Des reprises de provisions d'années précédentes ont été constatées pour environ 22 k€.

Le total des recettes de fonctionnement s'élève à 7,953 millions d'euros soit une diminution de 4.93% par rapport à 2019 qui s'explique par l'impact de la crise COVID sur nos produits des services et par la baisse des recettes exceptionnelles qui, comme leur nom l'indique, peuvent difficilement se reproduire chaque année.



Concernant les dépenses de fonctionnement, l'évolution est la suivante :

DEPENSES de fonctionnement	CA 2017 avec rattachements	CA 2018 avec rattachements	CA 2019 avec rattachements	CA 2020 avec rattachements	EVOLUTION 2020/2019
011 charges à caractère général	1 280 381,01 €	1 543 778,30 €	1 554 897,01 €	1 499 311,99 €	-3,57%
012 charges de personnel	3 795 758,53 €	3 702 815,68 €	4 043 818,57 €	4 073 323,38 €	0,73%
014 atténuation de produits	120 844,93 €	51 069,00 €	88 745,45 €	224 135,60 €	152,56%
65 autres charges de gestion courante	516 752,85 €	487 539,35 €	473 181,00 €	530 864,58 €	12,19%
Total dépenses de gestion courante	5 713 737,32 €	5 785 202,33 €	6 160 642,03 €	6 327 635,55 €	2,71%
66 charges financières	157 906,87 €	144 115,43 €	129 773,86 €	115 352,40 €	-11,11%
67 charges exceptionnelles	2 740,23 €	3 673,68 €	755,96 €	43 744,95 €	5686,68%
68 Provisions pour risques et charges	5 000,00 €			47 500,00 €	
022 dépenses imprévues					
Total dépenses réelles de fonctionnement	5 879 384,42 €	5 932 991,44 €	6 291 171,85 €	6 534 232,90 €	3,86%
023 virement à la section d'investissement					
042 opérations d'ordre entre sections	271 374,72 €	1 055 672,41 €	522 312,49 €	251 738,31 €	-51,80%
043 opérations d'ordre à l'intérieur de la section					
Total dépenses d'ordre de fonctionnement	271 374,72 €	1 055 672,41 €	522 312,49 €	251 738,31 €	-51,80%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 150 759,14 €	6 988 663,85 €	6 813 484,34 €	6 785 971,21 €	-0,40%

Alors que les charges à caractère général ont diminué de 3.57% et se situent à 1,500M€ du fait d'une baisse des achats de denrées alimentaires ou de prestations culturelles durant la pandémie, les charges de personnel ont légèrement progressé de 30k€ (+0.73%).

La nouvelle municipalité a découvert, à son installation en juillet 2020, une organisation des services communaux présentant de graves lacunes liées à l'absence de directeur général des services (DGS) depuis le mois de mai, à l'absence d'un directeur du pôle Vie culturelle, Evénementiel, Communication et Association, au déplacement de la chargée des programmes culturels pour remplacer un agent administratif à la PM, au départ imminent de la cheffe de la PM, départ à la retraite d'un policier municipal au mois de mars et non remplacé et, enfin, à la vacance de nombreux postes au sein des services techniques. Le poste de directrice de cabinet n'a pas été reconduit par le nouveau maire. Le pôle culture, communication, événementiel et associations sera dirigé, dans un premier temps, par la DGS. Les recrutements nécessaires ont été lancés dès le mois d'août. Le nouveau chef de la PM est arrivé en novembre, un nouveau policier municipal en octobre, la chargée des programmes culturels a retrouvé son poste en septembre. Des emplois vacants à la propreté urbaine et au complexe sportif ont été pourvus.

La prime COVID, pour tous les agents ayant poursuivi leur activité durant le confinement, représente une variation de +38k€.

Le recensement de la population et l'organisation des élections ont engendré un surcoût d'environ 40k€ et le Glissement Vieillessement Technicité inhérent à l'évolution de carrière des agents a induit une augmentation de 30 k€.

Dans ce contexte les charges de personnel sont restées très maîtrisées avec une augmentation limitée à 30k€.

Dans un même temps les atténuations de produits ont explosé (+152.56%) du fait d'une augmentation des prélèvements SRU (+131k€) et du Fonds de Péréquation Inter Communal (+5k€).

Enfin, les autres charges de gestion courantes, constituées essentiellement de subventions aux associations, de participations à la Caisse des écoles et au CCAS, ont augmenté de 12.19% du fait de besoins plus importants.

L'ensemble des dépenses de gestion courante ont donc augmenté globalement de 2.71% sur l'exercice 2020.



Les charges exceptionnelles ont augmenté de 43k€ du fait du paiement de la protection fonctionnelle d'un élu de l'équipe précédente, d'indemnités de résiliation du marché de la salle de spectacles et d'une subvention exceptionnelle versée en faveur des sinistrés des vallées de la Vésubie, de la Roya et de la Tinée.

De nouvelles provisions ont été constituées pour 47,5k€.

Ces importantes augmentations ont été compensées en partie par la baisse des charges financières liées aux intérêts d'emprunt (-11.11%).

Les opérations d'ordre diminuent également de 51,80% du fait de la baisse des écritures de cessions immobilières.

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève alors à 6,785 millions d'euros, en légère baisse de 0.40% par rapport à 2019.

Il ressort de la différence entre les recettes et les dépenses, un **résultat de fonctionnement de 1,167 M€,** en baisse de 24.79%.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	EVOLUTION 2020/2019
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	1 455 042,72 €	1 482 436,27 €	1 551 953,04 €	1 167 274,55 €	-24,79%
Excédent de fonctionnement reporté de N-1	852 216,57 €	807 259,29 €	789 695,56 €	741 648,60 €	-6,08%
Excédent de fonctionnement de l'exercice	2 307 259,29 €	2 289 695,56 €	2 341 648,60 €	1 908 923,15 €	-18,48%

Ce résultat de l'exercice 2020 ajouté au résultat N-1 reporté en fonctionnement permet de dégager un Excédent prévisionnel de fonctionnement 2020 de plus de 1.908 millions d'euros.

On peut donc envisager d'affecter 1,300M€ afin de financer l'investissement 2021.



Concernant les recettes d'investissement, l'évolution est la suivante :

RECETTES d'investissement	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	EVOLUTION 2020/2019
13 Subventions d'investissement	399 124,49 €	87 156,00 €	151 289,39 €	144 955,65 €	-4,19%
16 Emprunts et dettes assimilées			6 462,80 €		
21 Immobilisations corporelles					
138 autres subventions d'investissement non transférables	31 000,00 €				
Total recettes d'équipement	430 124,49 €	87 156,00 €	157 752,19 €	144 955,65 €	-8,11%
10 Dotations, fonds et réserves	396 868,23 €	469 068,25 €	360 570,68 €	305 001,76 €	-15,41%
45 recettes sous mandats				122 735,57 €	
1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	1 600 000,00 €	6,67%
165 Dépôts et cautionnement reçus				2 000,00 €	
024 Produits de cession des immos					
238 avances versées sur commande				4 561,16 €	
204 réimputation cœur de ville				125 000,00 €	
Total recettes réelles d'investissement	2 326 992,72 €	2 056 224,25 €	2 018 322,87 €	2 304 254,14 €	14,17%
021 Virement de la section de fonctionnement					
040 opérations d'ordre entre sections	271 374,72 €	1 055 672,41 €	522 312,49 €	251 738,31 €	-51,80%
041 opérations patrimoniales	7 211,06 €			61 719,10 €	
Total des recettes d'ordre d'investissement	278 585,78 €	1 055 672,41 €	522 312,49 €	313 457,41 €	-39,99%
Résultat d'investissement reporté					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 605 578,50 €	3 111 896,66 €	2 540 635,36 €	2 617 711,55 €	3,03%

Les subventions d'investissement s'élèvent à 145 000€, en baisse de 4.19% par rapport à 2019. Elles proviennent du Département pour financer des travaux de voirie et l'acquisition d'un véhicule électrique (50k€), du fonds prélevé sur les Amendes de Police pour financer des travaux de sécurité (70k€), de l'Etat par le biais de la DETR pour le remplacement des menuiseries de l'école Saint-Exupéry et l'acquisition de mobilier pour la cantine Fragonard (25k).

Les taxes d'aménagement et le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), reversés à la commune avec un décalage d'un an, s'élèvent à 305 000€.

Des refacturations de travaux dans le cadre de la Gestion des eaux pluviales sont constatées seulement cette année pour 122k€. La compétence étant transférée à la CAPG, ces dépenses seront prises directement en charge sur le budget de la CAPG pour les années suivantes.

De même une écriture exceptionnelle de ré-imputation comptable de 125k€ vient augmenter le total des recettes et des dépenses.

L'affectation de 1 600 000€ en investissement du résultat de fonctionnement 2019 permet de d'atteindre un total de recettes réelles d'investissement de 2,304 millions d'euros.

Les opérations d'ordre exceptionnelles sont en baisse puisqu'elles correspondent aux cessions d'immobilisations qui ont été moins importantes que l'an dernier.

Des opérations patrimoniales ont été réalisées pour 61k€ et correspondent à des écritures comptables permettant de constater l'intégration de frais d'études de 2019 et la sortie d'un bien du patrimoine.

Le total des recettes d'investissement s'élève à 2,617 millions d'euros en hausse de 3,03%, sans recourir à un nouvel emprunt.



Concernant les dépenses d'investissement, l'évolution est la suivante :

DEPENSES d'investissement	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	EVOLUTION 2020/2019
20 immobilisations incorporelles	7 710,48 €	6 814,17 €	3 442,32 €	1 458,00 €	-57,64%
204 Subventions d'équipement versées				7 021,64 €	
21 immobilisations corporelles					
23 immobilisations en cours	1 734 705,43 €	2 368 186,85 €	1 431 988,11 €	1 959 332,50 €	36,83%
Total dépenses d'équipement	1 742 415,91 €	2 375 001,02 €	1 435 430,43 €	1 967 812,14 €	37,09%
10 Dotations, fonds et réserves	3 031,00 €		37 423,14 €	51 592,00 €	37,86%
13 Subventions d'investissement à rembourser				8 748,10 €	
16 Emprunts et dettes assimilées	428 669,68 €	437 814,42 €	447 696,13 €	452 409,31 €	1,05%
26 Participation créances rattachées a des participations					
020 dépenses imprévues					
27 créances sur autres organismes				375 000,00 €	
45 Opération pour compte de tiers		14 632,22 €	1 977,33 €	114 430,80 €	5687,14%
Total dépenses réelles d'investissement	2 174 116,59 €	2 827 447,66 €	1 922 527,03 €	2 969 992,35 €	54,48%
040 opérations d'ordre entre sections	82 950,41 €	79 809,24 €	64 642,14 €	84 889,12 €	31,32%
041 opérations patrimoniales	7 211,06 €			61 719,10 €	
Total des dépenses d'ordre d'investissement	90 161,47 €	79 809,24 €	64 642,14 €	146 608,22 €	126,80%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 264 278,06 €	2 907 256,90 €	1 987 169,17 €	3 116 600,57 €	56,84%

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 1,967 millions d'euros soit une augmentation de 37% par rapport à 2019 malgré l'arrêt de toute activité et des chantiers durant les 2,5 mois de confinement.

Les principales réalisations 2020 portent sur :

- Aménagement du carrefour des Avenues de Boutiny et de Belletrud surélevé par un grand plateau ralentisseur – 283 k€
- Réfection des trottoirs et luminaires bd Général de Gaulle – 114 k€
- Réfection de trottoirs avenue Mistral – 30k€
- Réfection totale place Baptistin Porre – 12k€
- Finalisation de la création d'un réseau d'eaux pluviales chemin de l'Appié – 146 k€
- Aménagement sécuritaire du carrefour des Avenues des Termes et de la Frayère avec pose de coussins berlinois – 32 k€
- Eclairage parking de covoiturage Mistral – 15 k€
- Réfection du parvis Salle Daudet – 40 k€
- Création d'un local à Daudet – 22 k€
- Fin d'aménagement de voirie avenue Funel – 73 k€
- Rénovation totale du parking de la Mairie – 82 k€
- Ecole Mistral - renforcement alarmes et clôture dans le cadre du PPMS – 44 k€
- Ecole Mistral - changement de la chaudière – 25 k€ et climatisation de la cantine - 11k€
- Ecole St Exupéry - finalisation changement des menuiseries en aluminium- 36 k€
- Ecole Fragonard – Pose de climatisations et travaux système de chauffage - 37 k€
- Complexe sportif - passage en LED des éclairages des courts de tennis couverts – 36 k€
- Complexe sportif – finalisation de la clôture périphérique et déplacement du portail – 20 k€
- Gymnase - fin du renouvellement des menuiseries extérieures – 15 k€
- Installation d'une sirène d'alerte à la population centre ville – 26 k€



- CTM – aménagement et mise aux normes des ateliers – 52 k€
- Rénovation totale du rez-de-chaussée et des façades du presbytère – 44k€
- Finalisation de l'aire de jeux du Petit Prince – 163 k€ et 52 k de clôture et paires ballons
- Remplacement du véhicule des maçons et d'un véhicule de service – 50 k€
- Equipement des services et des écoles en ordinateurs portables pour télétravail – 28 k€
- Mise à niveau du parc de matériel informatique et copieurs – 31 k€
- Aménagement du self de la cantine Mistral – 17 k€
- Acquisition de matériel pour les cantines – 9k€
- Acquisition d'outillage services techniques – 39 k€
- Acquisition de mobilier pour les écoles et les services – 32 k€

Dans un même temps, les dépenses liées au remboursement du capital de dette se sont poursuivies à hauteur de 452 k€ permettant ainsi le désendettement de la commune.

Des trop perçus de taxe d'urbanisme et de subvention ont été remboursés respectivement pour 51k€ et 8 k€.

Des créances sur d'autres organismes ont été régularisées pour 375k€ et une avance de travaux de 114k€ a été payée et remboursée en recette dans le cadre de la Gestion des eaux pluviales.

Les opérations d'ordre liées aux travaux en régie ont quant à elles augmenté de 31% du fait d'un plus grand nombre de travaux réalisés en interne par les services.

Les principales opérations menées en 2020 sont :

- Parc Daudet – création d'un local de stockage, mise en éclairage de la pinède et changement du portail d'entrée
- CTM – aménagement des ateliers et des archives CTM + bureaux DFI/D CPA
- Club Inter-Age réhabilitation éclairage
- Chapelle des Jaisous – réfection du dallage
- Centre-Ville – sécurisation des carrefours et trottoirs Avenue de Boutiny

Le total des dépenses d'investissement augmente fortement à plus de 3,116 millions d'euros (+56,84%).

La différence entre les recettes et les dépenses d'investissement amène à un résultat d'investissement déficitaire de -498 889 € pour 2020

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	EVOLUTION 2020/2019
Résultat d'investissement de l'exercice :	341 300,44 €	204 639,76 €	553 466,19 €	-498 889,02 €	-190,14%
Excédent d'investissement reporté de N-1	308 497,26 €	649 797,70 €	854 437,46 €	1 407 903,65 €	64,78%
Excédent d'investissement de l'exercice	649 797,70 €	854 437,46 €	1 407 903,65 €	909 014,63 €	-35,43%

Ce déficit est compensé par l'excédent d'investissement reporté de 2019 à hauteur de 1,407 Millions d'euros qui permet de conserver un **excédent d'investissement fin 2020 de 909 014 €**.

Ce montant servira à autofinancer de nouveaux investissements sur 2021 en évitant le recours à l'emprunt.



Le budget 2021 a été construit à partir des éléments connus au mois de février 2021 sans certitude de l'impact réel de la crise sanitaire qui s'impose à toutes les collectivités et qui fait craindre une augmentation des dépenses et une chute des recettes pendant une grande partie de l'année.

La sincérité et la prudence ont amené à prévoir des dépenses maximales et des recettes minimales ainsi que des volumes conséquents de dépenses imprévues pour éviter toute mauvaise surprise.

Malgré l'impact économique considérable de la COVID19, le budget primitif 2021 maintient les grandes orientations budgétaires de l'année précédente :

- stabilité des taux d'imposition,
- pas de recours à l'emprunt,
- gestion rigoureuse des dépenses et optimisation des recettes de fonctionnement,
- affectation des marges dégagées sur le fonctionnement pour financer un programme d'investissement soutenu.

1. EVOLUTION DES RECETTES, DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'EPARGNE

De la maîtrise de son budget de fonctionnement dépend la capacité à investir de la ville.

S'agissant des recettes de fonctionnement, la ville de Peymeinade dispose de très peu de marges de manœuvre en dehors des taux de fiscalité. Ayant fait le choix de la stabilité fiscale pour ne pas pénaliser le pouvoir d'achat des habitants elle doit en effet s'en remettre aux dotations et concours de l'Etat dont la tendance n'est pas à la hausse. Il faut donc améliorer l'attractivité de la ville pour que les recettes fiscales (droits de mutation et taxes locales) apportent les recettes supplémentaires nécessaires à l'entretien des infrastructures existantes et à la réalisation de nouvelles.

Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, tendent mécaniquement à augmenter (dépenses de personnel, contrats de maintenance, prix de l'énergie et des matières premières, besoins de la population toujours plus importants) et ce, malgré les efforts de maîtrise de coûts réalisés par l'ensemble des services municipaux. Des projets ambitieux devront donc être lancés pour diminuer ces dépenses.

La crise de la Covid19 vient aggraver la situation en faisant chuter des recettes, jusque là dynamiques (Droit de mutation, Taxes d'urbanisme, Facturation des cantines, ...) et créant de nouvelles charges (achat de masques, matériel de protection, campagnes de désinfection,).

1.1 – La poursuite des baisses des dotations de l'Etat

La DGF 2020 qui a été versée à la commune de Peymeinade pour 374 637€ contre 395 186€ en 2019 démontre que la baisse des dotations se poursuit, néanmoins à un rythme moins élevé qu'entre 2014 et 2017.

Sur cette période, la DGF a diminué de 453K€ soit en moyenne de 113K€ par an. Depuis 2018, la baisse est en moyenne de 19 K€ par an.

Selon cette tendance et en attendant la notification officielle en juin 2021, les dotations sont estimées raisonnablement à 455 k€ dans le budget 2021 : 355K€ pour la DGF et 100K€ pour la DSR.



1.2 – Des taux d’impôt inchangés et une faible évolution de la dynamique fiscale

Le choix retenu pour 2021 reste la **stabilité des taux** d’imposition afin de préserver le pouvoir d’achat des Peymeinadois. Les pertes de recettes seront encore compensées par des économies, dans une logique d’efforts partagés.

Dans un même temps, la revalorisation annuelle des bases d’imposition, qui était jusqu’à présent fixée par le gouvernement dans la Loi de Finance, sera dorénavant indexée sur l’inflation. Ainsi les recettes fiscales devraient augmenter de 0,2% en 2021.

De même, les mises à jour ou les corrections des bases d’imposition par les services fiscaux au titre d’années antérieures ont donné lieu à l’encaissement de 16 000€ de rôles supplémentaires en 2020.

Toutefois, les bases prévisionnelles 2021 ne seront transmises que fin mars par les services de l’Etat, ce qui impose de ne pas surévaluer ces recettes et de rechercher d’autres marges de manœuvres.

Il est à noter que l’abattement de 10% sur la taxe d’habitation précédemment mis en place au niveau local en faveur des personnes handicapées sera maintenu en 2021.

1.3 – Les principaux faits marquants des autres produits

Sur les autres recettes, les prévisions sont relativement stables.

Comme l’année précédente, la ville maintient sa politique de tarification proportionnelle aux revenus pour la cantine scolaire ainsi que la gratuité de la plupart des services (bibliothèque, diverses animations pour enfants, stationnement, ateliers seniors, ...).

A noter tout de même que l’attribution de compensation versée par la CAPG devrait diminuer de 105 000 € maximum, du fait du transfert de la compétence Gestion des eaux pluviales (GEPU). Pour autant les charges correspondantes seront également transférées neutralisant ainsi l’impact sur le budget.

Un important travail d’évaluation de charges transférées reste à faire par la CLECT qui définira d’ici la fin de l’année le montant exact de l’attribution de compensation 2021.

Les droits de mutation 2020 sont en nette baisse par rapport au record de 839 k€ de 2019 (-149k€ soit -17,77%) et reviennent à leur niveau de 2017. Il est difficile de dire s’il s’agit d’un retour à la normale du marché immobilier ou de l’impact de la pandémie et de la période de confinement que nous avons vécus.

La prudence impose donc de rester à un niveau raisonnable de prévision pour 2021 de 550k€ du fait d’une incertitude quant à l’évolution du marché immobilier et de l’économie mondiale.

Les recettes issues des loyers des propriétés communales devraient diminuer de 9 000€ par rapport aux 79 000 € encaissés sur 2020 du fait de la libération de certaines propriétés, auparavant louées.

La participation de l’Etat au recrutement de CAE est estimée pour l’instant à 26 000€.

La commune bénéficiera également en 2021 de remboursements de l’Etat pour l’organisation des élections.

Enfin, des provisions sont à reprendre pour 5 k€ et des recettes exceptionnelles de remboursement d’assurance ont été notifiées pour 5 k€.

La combinaison de l’ensemble de ces éléments permet d’anticiper pour 2021 une stabilisation des recettes de fonctionnement avec un montant identique au BP 2020 soit 8,180 millions d’euros.



1.4 – Les charges de personnel

Des recrutements dans certains services seront nécessaires en 2021 pour pouvoir maintenir une qualité de service public et une adéquation avec le programme politique municipal, et plus précisément dans le domaine de la communication, de la police municipale et des services techniques.

La masse salariale 2021 devrait augmenter de 4% pour atteindre les 4,5 millions d'euros.

Les dépenses de personnel prévisionnelles en 2020, représentaient 58,24% des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité. En 2021, il est prévu un ratio de 59.6%.

La moyenne nationale s'établit autour de 56,57 % pour les communes de 3 500 à 10 000 habitants.

Plusieurs éléments de contexte national et local poussent conjoncturellement la masse salariale à évoluer à la hausse, à savoir :

- La poursuite de l'accord national des Parcours Professionnels des Carrières et des Rémunérations (PPCR) qui se traduit par la transformation de primes en points d'indice, la refonte des grilles indiciaires, la création d'une cadence unique d'avancement et la réorganisation des carrières (reclassement de 173 points d'indice réalisé le 01/01/2021 évalué 1 225 € charges comprise). La PPCR concerne la totalité des fonctionnaires territoriaux et va entraîner une augmentation des charges patronales sur plusieurs années,
- L'augmentation du SMIC horaire qui est passé de 10,15 € à 10,25 €, depuis le 1^{er} janvier 2021,
- Le paiement d'heures supplémentaires en raison entre autres de l'application stricte du protocole sanitaire dans les établissements scolaires, des cantines scolaires, des bâtiments communaux et la possibilité des agents de demander la rémunération de jours épargnés dans le cadre du Compte Epargne Temps,
- Les effets automatiques du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) liés aux avancements de grade, de promotion interne, d'avancements d'échelon et d'une plus grande technicité (+18 K€),
- La prise en compte des dossiers de validations de service (un peu plus de 32 K€),
- L'organisation d'un double scrutin en juin 2021 (chiffré à 11 K€),
- Le remplacement des postes totalement ou partiellement vacants,
- Le remplacement d'agents en arrêt maladie, en congé maternité, (sachant que seuls ceux placés en congé longue maladie ou longue durée sont pris en charge par l'assurance statutaire), et d'autant plus en cette période de crise sanitaire, où les remplacements d'agents (ATSEM, agents de restauration et d'entretien entre autres) absents pour maladie sont plus que nécessaires,
- Le recrutement d'agents pour prêter main forte aux agents d'entretien et de restauration afin de respecter les différents protocoles sanitaires (crise COVID), pour la sécurité des enfants, des usagers et la préservation (physique et morale) du personnel municipal, en première ligne face au virus,
- Une enveloppe dédiée à la formation des agents dans le cadre des obligations réglementaires telles que les formations de la Police Municipale, les habilitations techniques, ainsi que les cycles de professionnalisation nécessaires au développement des compétences des agents,
- Le doublement de l'astreinte technique d'exploitation les week-ends et jours fériés, pour sécuriser les interventions des agents sur la voie publique,

Concernant les effectifs, il est envisagé le recrutement d'un agent pour le gardiennage du complexe sportif à temps complet qui viendra compléter l'équipe actuelle pour permettre une ouverture optimale du lieu.

Les départs (retraite, mutation, etc...) devraient être également remplacés pour la majorité afin de maintenir un service public de qualité.



Le recrutement d'un(e) assistant(e) est prévu pour le renforcement du service communication afin de tenir compte des nouveaux projets de l'équipe municipale.

Un(e) chargé(e) de développement durable économique et solidaire va être recruté(e) pour la mise en place de la politique municipale dans ce domaine particulier.

Un policier municipal viendra renforcer les équipes courant 2021 permettant la formation de trois binômes distincts.

Deux saisonniers seront recrutés au sein des services techniques pendant la période estivale afin de renforcer les équipes espaces verts et propreté urbaine pour un coût de 15 K€. La volonté de l'équipe municipale est de garder une ville propre et accueillante en premier lieu pour les Peymeinadois mais aussi, pour les visiteurs en périodes de congés propices aux balades dans l'arrière pays.

La poursuite de la formation d'un apprenti en bac pro aménagements paysagers est estimée à 14 K€ (formation et rémunération) sur l'année 2021.

Ce choix de maintenir les effectifs, voire de renforcer certains services, est un engagement politique fort pour la collectivité. En effet, réaliser certains travaux en régie (maintenance et réparation des bâtiments, entretien des espaces verts, propreté urbaine, ...) ou faire assurer des prestations par du personnel communal (événements culturels, restauration scolaire, entretien des écoles et locaux municipaux mis à disposition, application des protocoles sanitaires stricts en raison de la pandémie...) permet de ne pas alourdir la ligne budgétaire correspondant aux prestations de services externes, souvent plus onéreuses, tout en gardant une exigence de qualité de service rendu à la population et une réactivité optimale face aux divers aléas.

Des recettes viendront compenser certaines dépenses. Elles sont issues principalement des remboursements de l'assurance statutaire, des remboursements de la CAPG et du CCAS pour la mise à disposition de personnels communaux et des différentes participations de l'Etat pour le financement des contrats aidés, des dotations forfaitaires pour compenser en partie l'organisation d'un double scrutin électoral et l'accueil d'apprenti entre autres. Ces diverses participations et dotations ne compensent qu'une partie des coûts réellement supportés par la collectivité.

1.5 – Les principaux faits marquants des autres charges

Les autres charges de fonctionnement seront marquées par les efforts reconduits de tous les services pour maîtriser au maximum l'évolution des dépenses.

Les intérêts d'emprunts sont évalués pour 2021 à 102 000 €, en baisse de 15% du fait du désendettement de la commune.

Les autres charges de gestion courantes devraient diminuer de 5k€.

Les charges exceptionnelles, les dotations aux provisions et les dépenses imprévues devraient baisser respectivement de 12%, de 80% et de 60%.

Mais des charges supplémentaires sont prévues dans le budget 2021 pour faire face notamment :

- aux contraintes règlementaires d'entretien des vallons de compétence communale, aux campagnes de débroussaillage et d'élagage ou d'abattage d'arbres pour sécuriser le domaine public,
- aux lourdes réparations du fait de matériel et réseaux vétustes, ou suite aux fortes intempéries,
- à une augmentation conséquente des tarifs de l'électricité, du gaz et des carburants,
- à la maintenance obligatoire qui accompagne l'augmentation ou le renouvellement des équipements publics et des bâtiments communaux (éclairage public, réseau de voirie, parc informatique, véhicules municipaux, ...).



- aux pénalités SRU estimées à 172 000€ pour 2021, alors qu'elles étaient de 163 000€ l'an dernier
- à une augmentation potentielle du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) dans l'attente de connaître le montant à payer qui devrait être notifié par l'Etat après le vote du budget.
- à la constitution de provisions de 9 500€ pour faire face aux risques des nouveaux contentieux et pertes sur créances irrécouvrables.
- aux dépenses imprévues engendrées par la crise de la COVID19 (achat de masques, de gels, de matériels, désinfection des bâtiments, ...)

Une augmentation de 3,30% est tout de même prévue sur les charges à caractère général pour faire face aux dépenses supplémentaires et à l'espoir d'un retour à une pleine activité en 2021 notamment dans le domaine de la culture ou des cantines et des activités périscolaires.

Lors de l'élaboration budgétaire, l'estimation des dépenses doit respecter les principes de prudence et de sincérité budgétaire et se veut donc maximale.

Pour autant, tous les services municipaux participent à une recherche systématique d'économies et appliquent un contrôle de gestion régulier.

Compte tenu de toutes ces contraintes et incertitudes, le total des dépenses réelles de fonctionnement du BP 2021 devrait atteindre les 7,545 millions d'euros soit une évolution prévisionnelle de 1,55% par rapport au BP 2020.

Cette hausse des dépenses réelles de fonctionnement est compensée en grande partie par des recettes réelles supplémentaires (Total de 7,472 Millions d'euros, soit +1.60%).

Pour autant, le virement prévisionnel à la section d'investissement doit être réduit de 500k€ à 375 k€ pour pouvoir équilibrer le budget de fonctionnement.

Les amortissements comptables sont évalués à 260 K€.

Ainsi, les dépenses totales de fonctionnement 2021 s'équilibrent avec les recettes de fonctionnement à 8,180 millions et restent stables par rapport à 2020.

1-6 – L'épargne brute et nette

L'épargne brute représente le solde de la section de fonctionnement, autrement dit la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Il s'agit du reliquat de ressources qui permet de financer la dette et les nouveaux investissements. Ainsi, sur le principe, le montant de l'épargne brute doit toujours être supérieur au montant du capital de la dette à rembourser sur l'année car une commune ne peut s'endetter pour rembourser ses dettes.

L'épargne nette correspond à l'épargne brute après remboursement de la dette : c'est ce qui permet de financer de nouvelles dépenses d'équipement.

Ces deux soldes sont très importants : ils traduisent la bonne santé financière de la commune, car plus leur montant progresse, plus la collectivité est en capacité de financer ses investissements sans recourir à l'emprunt.

L'épargne Brute 2020 s'élevait à 1,33 Millions d'euros et l'épargne nette à 880 k€ comme l'indique ce tableau:

En millions d'€	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
EPARGNE BRUTE (A)	1,11	1,59	3,82	1,58	1,84	1,70	1,90	1,64	2,46	2,01	1,33
<i>Variation</i>	<i>-1%</i>	<i>43%</i>	<i>140%</i>	<i>-59%</i>	<i>17%</i>	<i>-8%</i>	<i>12%</i>	<i>-14%</i>	<i>50%</i>	<i>-18%</i>	<i>-34%</i>
Remboursement du capital de la dette (B)	0,52	0,44	0,44	0,50	0,43	0,53	0,55	0,43	0,44	0,45	0,45
EPARGNE NETTE (A-B)	0,60	1,16	3,38	1,08	1,40	1,16	1,35	1,21	2,02	1,56	0,88
<i>Variation</i>	<i>4%</i>	<i>94%</i>	<i>192%</i>	<i>-68%</i>	<i>30%</i>	<i>-17%</i>	<i>16%</i>	<i>-10%</i>	<i>66%</i>	<i>-23%</i>	<i>-44%</i>



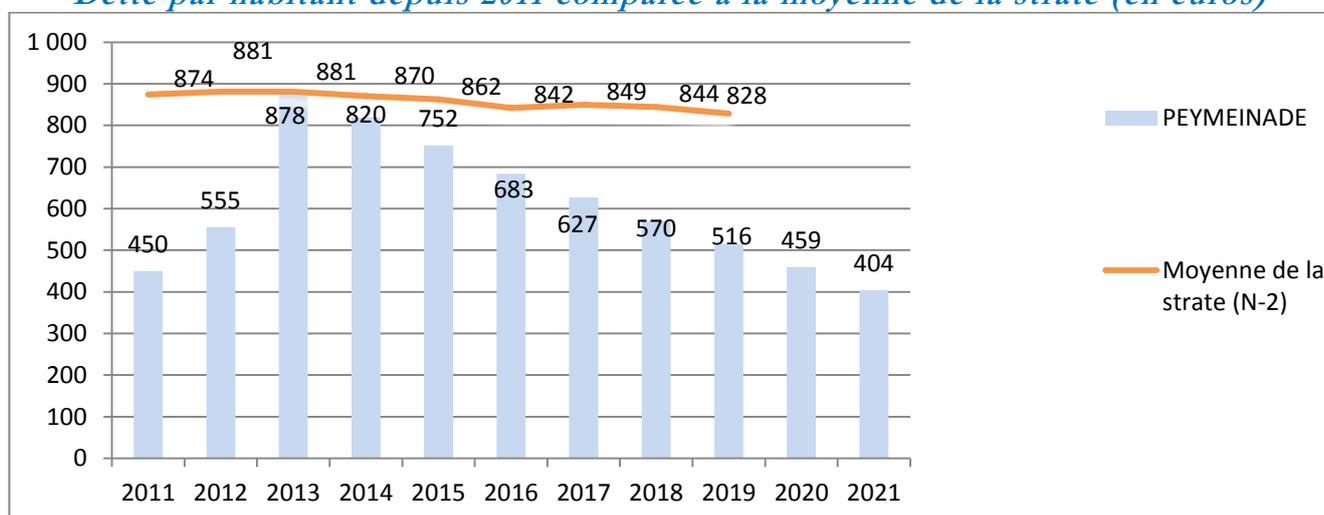
2. L'ENDETTEMENT DE LA COMMUNE

2.1 – Etat des lieux

Concernant l'année 2021, le désendettement devrait se poursuivre avec un encours de dette qui s'établirait en fin d'année à 3,373 millions d'euros passant ainsi sous le seuil des 3,5 millions.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	DOB 2021
Encours de la dette en début d'exercice en k€	5 573,16	5 146,35	4 709,23	4 261,54	3 809,13
Remboursement annuel du capital	-426,81	-437,11	-447,70	-452,41	-435,80
Nouvel emprunt en k€	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Encours de dette au 31/12/N en k€	5 146,35	4 709,23	4 261,54	3 809,13	3 373,33
Encours de dette au 31/12/N en euros par habitant	627	570	516	459	404
Strate démographique (site collectivites-locales.govv)	849	844	828	ND	ND

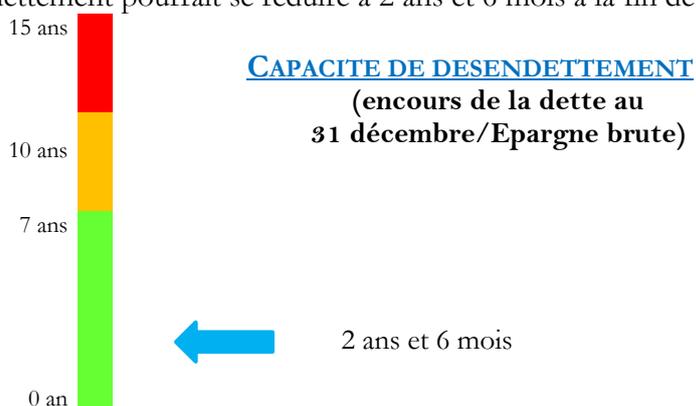
Dette par habitant depuis 2011 comparée à la moyenne de la strate (en euros)



La dette par habitant reste inférieure à la moyenne des villes de taille analogue : 404 €/habitant au 31/12/2021 contre 828 €/habitant en moyenne dans les communes de même strate en 2019.

La capacité de désendettement de la ville (encours de dette/épargne brute) définit la capacité de la commune à dégager un autofinancement suffisant pour rembourser sa dette. Elle est exprimée en années et s'élève fin 2020 à 2 ans et 10 mois.

Sans nouvel emprunt et avec une hypothèse d'épargne brute identique à l'exercice 2020, cette capacité de désendettement pourrait se réduire à 2 ans et 6 mois à la fin de l'année 2021.



Une capacité de désendettement inférieure à 7 ans est considérée comme raisonnable. Lorsqu'elle est supérieure à la durée des emprunts souscrits par la commune ou à la durée d'amortissement de ses équipements, soit souvent 15 ans, cela indique une situation de danger pour les finances communales.

2.2 – Les caractéristiques générales de la dette au 31 décembre 2021

Encours Dette globale au 31/12/2021	3 373 329,17
Remboursement annuel du capital en 2021	435 798,92
Remboursement annuel des intérêts en 2021	105 575,32
Taux moyen actuariel	2,548%
Durée résiduelle moyenne	10 ans, 9 mois et 7 jours
Durée de vie moyenne	5 ans, 10 mois
Nombre de contrats	12
Dernière année de remboursement	2039

La durée résiduelle moyenne est la durée restant avant l'extinction totale de la dette.
La durée de vie moyenne indique la vitesse moyenne de remboursement de l'encours.

Répartition de l'encours de la dette par prêteur

Hors rente viagère Sourdot, 12 contrats sont répartis auprès de 6 établissements prêteurs.

Prêteurs	au 31/12/2021 en euros	%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 943 043,99	57,60%
CAISSE EPARGNE ET DE PREVOYANCE COTE D'AZUR	866 369,19	25,68%
CREDIT AGRICOLE	266 674,00	7,91%
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL (ex DEXIA)	168 266,02	4,99%
BANQUE POSTALE	96 666,77	2,87%
CARSAT	32 309,20	0,96%
SOURDOT	0,00	0,00%
TOTAL GENERAL	3 373 329,17	100,00%

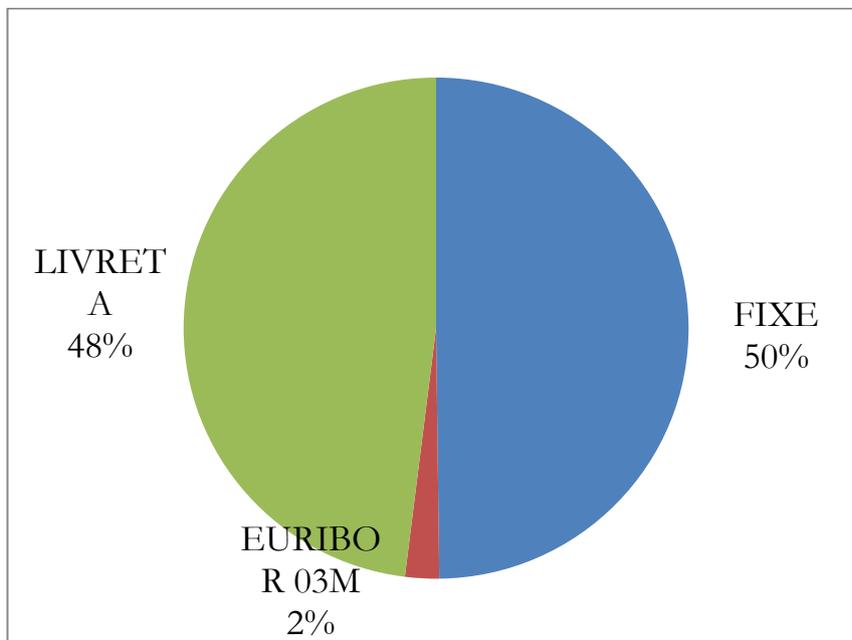
Structure de la dette au 31/12/2021

Type de dette	capital restant dû au 31/12/2021 en k€	Taux moyen	Durée de vie moyenne résiduelle	Nombre emprunts
Dette globale	3 373 329,17	2,738%	5 ans, 6 mois, 15 jours	12
Taux fixe	1 679 829,17	3,960%	2 ans, 9 mois et 10 jours	10
Taux variable	1 693 500,00	1,438%	8 ans, 3 mois et 12 jours	2

Répartition de l'encours de dette au 31/12/2021 par index

Index	Montant
FIXE	1 679 829,17
EURIBOR 03M	73 500,00
LIVRET A	1 620 000,00
Total encours	3 373 329,17





La structure de la dette est constituée essentiellement de taux fixes ou de taux variables à très faible fluctuation.

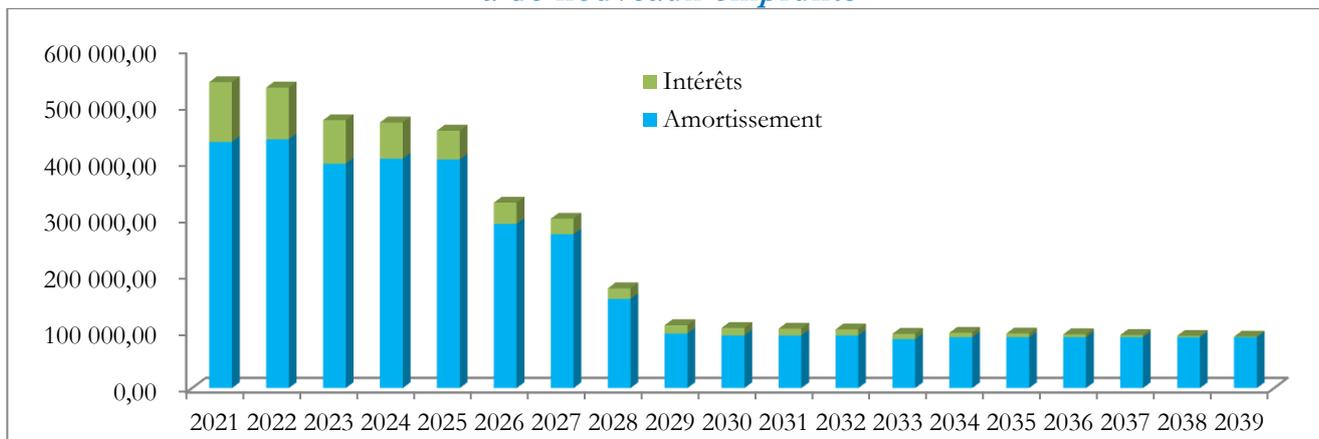
Ainsi 48.02 % des encours sont en taux fixe contre 48.02 % en taux variable indexés sur Livret A ou 2,18% indexés sur Euribor 3 mois. La dette est totalement sécurisée, protégeant la collectivité des fluctuations de marché, sans pour autant la fermer aux opportunités baissières.

La dette communale est classée pour 100% de son encours au stade le plus bas de la charte Gissler (1), soit le degré le plus sécurisé. Il n'y a donc aucun produit à risque sur la commune. Cette gestion raisonnée a été menée tout en conservant une performance financière tout à fait acceptable, le taux d'intérêt moyen étant à fin 21 à 2,738 %.

(1) La charte Gissler est une charte de bonne conduite signée fin 2009 et destinée à régir les rapports mutuels entre collectivités territoriales et établissements bancaires. Dans ce cadre, une classification des produits a été définie. La classification retient deux dimensions :

- Le risque associé à l'indice ou les indices sous-jacents (classement 1 à 5) : les indices de la zone euro comme l'Euribor sont considérés de risque minimum (risque 1) alors que les indices hors zone euro comme le Libor (taux du marché interbancaire de Londres) sont classés risque 4.
- Le risque de structure allant de A à E : les prêts à taux fixe ou à taux variables sont classés risque A. Les prêts structurés assortis d'une barrière sont classés B.

Encours de dette par année au 31 décembre sans recours à de nouveaux emprunts



Comme on peut le constater, l'endettement de la commune reste raisonnable et devrait se réduire progressivement selon 3 paliers entre 2023, 2026 et 2029, libérant ainsi des capacités d'endettement nouvelles, permettant de financer les grands projets à venir.



3. L'EFFORT D'INVESTISSEMENT POUR 2021

3.1 – Les dépenses d'investissement 2021 et les engagements pluriannuels envisagés

Au regard des investissements nécessaires à la commune, de sa capacité financière et de la conjoncture actuelle, l'enveloppe des projets nouveaux d'investissement s'établit à **2,046 millions d'euros**, répartis comme suit :

- 754 600€ pour des opérations de voirie et de sécurité routière dont :
 - 300 K€ pour la requalification de la place Catany
 - 150 K€ pour l'aire de jeux du square Cauvin
 - 50 K€ pour le développement des déplacements en mode doux
- 27 000 € pour des acquisitions foncières,
- 145 500 € pour des travaux dans les écoles et les cantines dont :
 - 20 K€ pour l'étude de l'agrandissement de la cuisine centrale
- 78 000 € pour l'aménagement des équipements sportifs, culturels et de loisirs dont :
 - 30 K€ pour l'étude de programmation d'un pôle culturel
- 553 500 € pour l'aménagement de divers bâtiments communaux dont :
 - 383 K€ pour le marché global de performance énergétique
- 65 500 € pour des aménagements urbains, touristiques et d'environnement,
- 65 000 € pour des travaux sur les réseaux d'éclairage public,
- 114 100 € pour le renouvellement de matériels, mobiliers et véhicules des services municipaux,
- 157 200€ pour la modernisation du parc informatique des services municipaux,
- 12 700 € pour la modernisation du parc informatique des écoles,
- 40 100€ pour le renouvellement de matériels et mobiliers des écoles et cantines,
- 33 600 € pour le renouvellement de matériels et mobiliers des équipements sportifs et culturels,

Les opérations pluriannuelles, votées en Autorisations de Programmes/Crédits de Paiement (**AP/CP**) traitent des plus gros chantiers nécessitant une budgétisation sur plusieurs années.

Les crédits de paiement seront ajustés au moment de l'adoption du budget primitif.

Les orientations suivantes sont prévues :

- **57 200 €** pour des travaux d'accessibilité, tels que prévus dans le cadre de l'Agenda d'Accessibilité Programmée (ADAP).

Les anciennes AP/CP seront soldées dès que toutes les écritures afférentes auront été comptabilisées.

De nouvelles AP/CP pourront être ouvertes en cours de mandat en fonction des nouveaux projets à réaliser.



Les projets hors opération correspondent à :

- 20 000 € pour des études urbaines dans le cadre du PLU,
- 25 000 € pour d'éventuelles participations aux raccordements électriques,
- 15 000 € pour d'éventuels remboursements de taxes d'urbanismes,
- 145 000 € pour financer la concession d'aménagement de la ZAC Lebon. Ce budget comprend 20 000€ pour la communication au grand public. Ces crédits seront à comptabiliser en dehors de l'APCP en attendant de pouvoir intégrer réellement les biens dans l'actif de la commune.

Le remboursement du capital de la dette est estimé à 436 000 €, en baisse de 3.96% par rapport à 2020.

Une enveloppe de 50 000€ est également réservée pour des dépenses imprévues.

105 000 € sont prévus pour solder un ancien compte (1069) utilisé lors du passage à la nomenclature M14 afin de neutraliser l'impact budgétaire des rattachements de charges et produits.
C'est une nécessité pour préparer le passage à la prochaine nomenclature M57 d'ici 2 ans.

557 000 € sont inscrits en reste à réaliser et correspondent à des travaux de 2020 restant à payer.

100 000 € sont alloués pour des opérations d'ordre et travaux en régie.

Les travaux envisagés en régie sont les suivants :

- CTM – création d'un local de stockage en lieu et place de l'ancienne station GNV
- CTM plantation d'arbres en remplacement de ceux abattus en mairie et square Cauvin
- ZAC Lebon - aménagement poste de police municipale provisoire
- ZAC Lebon – aménagement des locaux pour les associations
- Complexe sportif – création d'un box pour déchet de terre battue
- Complexe sportif – création d'un local de stockage matériel pour le dojo
- CTM – poursuite des travaux pour l'installation des cellules au CTM et terrain Canavese
- DCAG – Cimetière du Candéou végétalisation
- DCAG – Cimetière du Clos – peinture du portail
- HDV – pose d'un éclairage au-dessus de l'accueil
- HDV – peinture local reprographie suite à l'aménagement du WC PMR
- DES – Cantine St Exupéry remplacer le carrelage au sol dans le vestiaire
- DES – Cour primaire ST Exupéry – aménager en verdure les espaces terreux
- DES – cantine Mirabeau reprise peinture dans le réfectoire et pose de faïence murale jusqu'au plafond
- DES – Cantine Fragonard changement des grilles d'évacuation en bois au plafond et pose d'une barre anti-intrusion dans la salle de prise de repas adultes
- DES – Cuisine centrale – reprise carrelage et de peinture intérieur et création de seuil pour accès aux chambres froides
- DES – Ecole Mistral peinture de la salle de motricité
- DES – Ecoles Fragonard et Mirabeau pose de 2 tables de pique-nique
- DES – Ecole Fragonard création d'un local RASED
- DVCE – Bibliothèque, pose de brise-vue + d'un portillon et mettre la cour arrière propre en tout venant, mettre au propre les murs arrières et peindre la porte de la chaufferie
- URBA – problème d'infiltration dans les archives, reprise du mur cloqué dans le bureau de BT, reprise alimentation électrique jusqu'au compteur ENEDIS

Le total des dépenses d'investissement 2021 devrait s'élever à 3 557 000 € répartis comme suit :



Récapitulatif Dépenses d'investissement 2021	
Nouvelles opérations d'équipement	2 046 800
APCP	57 200
Emprunts, dettes assimilées et cautions	436 000
Etudes urbaines dans le cadre du PLU	20 000
Participation au raccordement électrique	25 000
Remboursement de taxes d'urbanisme	15 000
Participation ZAC Lebon	145 000
Dépenses imprévues	50 000
Opérations d'ordre	100 000
Solde de l'excédent comptable au 1069	105 000
Opérations 2020 inscrites en reste à réaliser (RAR)	557 000
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 557 000

3.2 – Le financement des investissements

Le programme d'investissement courant sera financé exclusivement par les ressources propres de la ville.

L'excédent d'investissement 2021 s'élève à 909 000 €, l'affectation en investissement du résultat de fonctionnement 2020 est prévu à 1 300 000 € et les restes à réaliser 2020 en recettes dépassent les 410 000 €. Ces RAR correspondent à des subventions attribuées et restant à encaisser.

La recherche de subventions (Dotation cantonale, Amendes de police, DETR, FRAT, CRET, DSIL et diverses subventions nationales, régionales et départementales) sera également privilégiée.

Une subvention de 11 000€ a été attribuée en janvier, dans le cadre du FRAT COVID. Elle sera donc inscrite au budget 2021.

Le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) vient rembourser la TVA payée sur des investissements de 2020. La prévision de cette recette s'élève à 280 000€.

La ville continuera également de percevoir en 2021 des recettes de fiscalité de l'urbanisme (taxe d'aménagement et taxe locale d'équipement) au titre des autorisations d'urbanisme délivrées.

Cependant, la COVID19 risque de réduire fortement l'activité immobilière et les dépôts de permis de construire sur l'année 2021.

Une chute de ces taxes est à anticiper, les recettes de 2020 ne dépassant pas les 13 000€. Le montant estimé raisonnablement pour 2021 s'élève à 10 000€.

Une régularisation comptable est inscrite pour 1 878€ afin d'annuler un mandat en doublon.

Enfin, le budget ne prévoit pas de nouvel emprunt pour cette année.

La commune compte poursuivre sa politique de désendettement afin de libérer des capacités pour les projets futurs.



Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 1,603 millions d'euros auxquelles il faut ajouter les opérations d'ordre (amortissement et virement prévisionnel à l'investissement) pour 635k€, les restes à réaliser pour 410 k€ et l'excédent reporté de 2020 pour 909k€.

Ainsi, les recettes totales d'investissement viennent équilibrer les dépenses d'investissement à 3.557.000 €.

Ce budget d'investissement 2021 est en baisse de 24.64% par rapport à 2020 mais il permet de réaliser des projets d'envergure sans recourir à l'emprunt.

De nouveaux projets pourront être ajoutés en cours d'année par le biais d'une décision modificative si de nouvelles recettes sont constatées.



1. AMENAGEMENT URBAIN ET POLITIQUE DU LOGEMENT

La Commune de Peymeinade a connu lors des dernières décennies un développement urbain important et caractérisé par une forte consommation d'espace dans les zones collinaires, sans mise en adéquation des voiries qui les desservent. Parallèlement son centre-ville n'a pas bénéficié d'une réflexion urbanistique de nature à lui conférer un rôle d'espace de convivialité.

Enfin les obligations issues de la loi SRU concernant la construction de logements sociaux, et les besoins identifiés en la matière (plus de 200 foyers essentiellement peymeinadois ont déposé une demande d'attribution) ont conduit à mettre en œuvre diverses mesures destinées à rattraper ce retard.

Aménagement et développement urbain de la ville

La politique d'aménagement se projette sur 5 axes :

- Une modification du PLU
- L'aménagement de la ZAC Lebon
- La réflexion urbaine sur le foncier stratégique
- Les logements sociaux
- La gestion du patrimoine

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Approuvé par le conseil municipal le 14 décembre 2017 et actuellement opposable, le PLU a été mis en application depuis 2018 et en date du 02 mai 2019 une délibération a prescrit une modification. Le cabinet Alpicité a été désigné pour établir le dossier. Le projet proposé nous est apparu insuffisant pour répondre aux diverses problématiques que les premières années d'application ont soulevées. De plus en 2020 a été finalisé le Document d'orientation et d'objectif du SCOT 06 Ouest qui fixe des orientations qui doivent être prises en compte dans le PLU.

Le dossier de modification est désormais prêt à être soumis aux services de l'Etat sur la base des orientations suivantes :

- Limiter les divisions parcellaires en zones UC et UD en renforçant plusieurs règles techniques et ce afin de ne pas aggraver les difficultés de circulation sur les voies communales et de limiter les risques de ruissellement des eaux induites par l'imperméabilisation.
- Renforcer les règles visant à préserver les paysages (cônes de vue, restanques et clapiers)
- Supprimer les restrictions qui limitent l'installation de panneaux photovoltaïques afin de favoriser les énergies renouvelables, en cohérence avec une des prescriptions du SCOT
- Limiter la hauteur des bâtiments construits en zone UB afin de s'assurer de leur intégration dans le tissu urbain existant.
- Prendre en compte la réflexion urbaine sur le foncier stratégique
- Créer deux périmètres d'attente sur des parcelles de grande superficie afin que leur urbanisation soit soumise à une réflexion globale.
- Etendre les zones agricoles et naturelles sur le secteur des Jaisous (Mas de l'Olivine) et en centre-ville (terrain situé derrière le centre technique municipal)
- Préserver la tranquillité à proximité de la zone d'activités de Picourenc, ainsi que la sécurité sur l'avenue des Maures et des Adrets en renforçant les règles limitant les activités autorisées et en fixant des possibilités de constructibilité mieux maîtrisées.

Une autre modification du PLU sera lancée en 2021, parallèlement à cette modification n°1. Elle permettra de traduire, dans le document d'urbanisme, les nouvelles dispositions du parti d'aménagement de la ZAC « Espace Lebon » décidées par la municipalité (cf infra). Le montage du dossier de cette modification est à la charge de la SAGEM, concessionnaire de la ZAC. La commune se chargera de l'enquête publique.



La ZAC « Espace Lebon »

Créée en 2017 par délibération du conseil municipal, la ZAC « Espace Lebon » a vocation à assurer la restructuration du centre-ville (Espace Lebon) qui représente le projet urbain d'envergure de Peymeinade.

La vision qui prévaut est de créer un espace organisé autour d'une place de village permettant de structurer l'espace de façon à sortir du schéma de « village-rue » qui a prévalu lors du développement passé.

La SAGEM a été désignée comme concessionnaire de la ZAC. Les promoteurs ont été choisis en mars 2020 et ont fait l'objet d'un agrément de l'ancien Maire en juin 2020, sur la base d'un projet qui est apparu à la nouvelle municipalité trop dense, ne comportant pas une surface d'espaces verts satisfaisante et n'offrant aucune garantie sur le plan environnemental.

Le projet a fait l'objet d'une remise à plat et d'une nouvelle discussion avec la SAGEM, les promoteurs et le cabinet Wilmotte, architecte dirigeant l'équipe de maîtrise d'œuvre. La place centrale et ses commerces prévus dans le projet précédent ont été maintenus mais les autres parties ont été repensées.

Les grandes lignes sont les suivantes :

1. Les préoccupations environnementales sont prises en compte puisque le projet sera labellisé QDM (quartier durable méditerranéen).
2. Le nombre de logements est diminué de 20%, soit 40 de moins, sans toucher aux logements sociaux et à la résidence pour seniors.
3. La superficie dédiée aux espaces verts publics est multipliée par 3 (passant de 2000 m² à plus de 6000 m²).

Le précédent projet comportait 20 villas sur l'ancien terrain de camping. Ce dernier sera sur sa plus grande partie dédiée à un parc et le nombre de villas ramené à 12.

Le nombre de places de stationnement public actuel est préservé.

Ce projet ne modifie pas la part financière de la Commune et c'est pourquoi le versement annuel de 125 000€ au titre de la participation est maintenu dans le budget.

La réflexion urbaine sur du foncier stratégique

L'aménagement de la ville, défini dans le PLU, doit se traduire par un urbanisme de projet et non par un urbanisme d'opportunité. A ce titre, la collectivité doit être force de proposition et guider les programmes d'opérateurs privés afin qu'ils soient en adéquation avec le développement maîtrisé de la commune.

Aussi, la commune mènera des études d'aménagement d'ensemble sur des fonciers conséquents dans un souci de qualité du cadre de vie et de cohérence urbaine : entrée de ville, le Clos, les Termes.

Les logements sociaux

La commune est soumise aux dispositions de la loi SRU qui fixe à 25% la part de logements sociaux à atteindre à l'horizon 2025. Le Préfet fixe pour chacune de celle qui ne répond pas à ce critère des objectifs de rattrapage par période triennale. Pour la période 2017/2019 l'objectif a été atteint à 82% mais le taux reste à 8% de sorte que le retard à rattraper reste important. Il entraîne une pénalité annuelle à la charge de la Commune évaluée pour 2021 à 172 000 €.

Pour la période 2020/2022, le préfet a fixé à Peymeinade un objectif de production de 340 logements sociaux.

Parallèlement, le CCAS enregistre une demande d'attribution de près de 200 familles.

Ces objectifs peuvent être en contradiction avec la volonté de maîtriser l'expansion démographique de Peymeinade dans un contexte de difficultés rencontrées pour les déplacements, aussi bien intérieurs qu'extérieurs.



Notre choix est donc de privilégier la production de logements sociaux ou à coûts maîtrisés, à destination de foyers déjà présents sur le territoire, en augmentant la part correspondante dans les programmes immobiliers neufs, en particulier sur la ZAC Lebon et sur les zones UM du PLU, mais aussi sur les projets privés en zones UB et UC.

Cette production ne doit pas en outre se limiter à des constructions neuves et des encouragements doivent être mis en œuvre, en mobilisant les dispositifs d'aide à la pierre, de la compétence désormais de la CAPG. Il se trouve que plusieurs dizaines de logements vacants ont été recensés. Une campagne d'information et d'appui va donc être lancée à destination des propriétaires de ces logements, sur les secteurs de l'avenue Boutiny, du vieux village et des Jaisous.

La municipalité suit aussi avec attention le projet privé de réhabilitation de l'ensemble Rivierazur, où un permis de construire a été délivré en vue de la transformation des parties communes en logements, dont 14 sociaux, où un bailleur social dispose déjà de 38 logements et où l'aide à la pierre pourrait être mobilisée afin d'aider la rénovation de certains logements et leur intégration dans le parc social.

La gestion du patrimoine

La commune a acquis au fil des années plusieurs propriétés. Certaines se situent dans le périmètre de programmes d'opérations immobilières (ZAC Lebon, îlot Boutiny Nord) et seront mises à dispositions dans le cadre de ces aménagements.

D'autres nécessitent une réflexion afin de déterminer si elles présentent un intérêt dans le cadre d'aménagements ou d'équipements publics à venir. A cet effet, il y aura lieu d'évaluer les travaux de remise en état afin de s'assurer que leur coût est en adéquation avec les projets envisagés. Certaines pourraient être incluses dans le périmètre d'opérations à envisager à moyen terme et pour lesquelles des parcelles mitoyennes pourraient être acquises, le cas échéant avec l'appui de l'Etablissement Public Foncier, dans le cadre de la convention multi sites conclue avec cet établissement. Dans le cas où ces biens ne rentreraient pas dans les critères précités, ils seraient mis en vente.

D'ores et déjà, une mise en vente ou à disposition de certains logements appartenant à la commune à un bailleur social est en cours de discussion. Il en est de même de l'ancienne villa Rozand pour laquelle la préemption qui avait été exercée a fait l'objet d'une procédure judiciaire dont la conclusion s'est avérée défavorable à la commune, en l'absence de l'existence d'un projet d'équipement public.

Par ailleurs, il est apparu que de nombreuses emprises foncières :

- Soit appartenant à la commune et constituées de délaissés sans intérêt public : dans ce cas les démarches en vue de les céder aux propriétaires riverains seront entreprises.
- Soit au contraire appartenant à des personnes privées mais constituant de facto l'assiette de parties d'espaces publics (en général des voies) : dans ce cas les démarches en vue de les acquérir seront entreprises.



2. AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Requalification des trottoirs de la place Catany

Un programme pluriannuel de requalification des trottoirs permettra d'établir une liaison piétonne entre la place du Centenaire et l'espace Lebon et, à terme sur l'ensemble de l'avenue Boutiny. Des plateaux équipés de passages protégés sécuriseront la traversée de l'avenue. La première phase de ce chantier verra le jour fin 2021, début 2022. Un budget conséquent, 300 k€, est consacré à la reprise du dallage de la place Catany et de l'avenue du 23 août.

Rénovation du square Cauvin

La dégradation, au fil des années, de l'aire de jeux nous oblige à lancer rapidement un programme de rénovation du square. Dans un premier temps l'aire de jeux va faire l'objet d'une refonte en ayant à l'esprit la préoccupation environnementale. Les sols amortissants seront constitués de copeaux de bois et les jeux seront en matière recyclable. Une boîte à livres sera installée sur la place.

Réfection des chaussées

Une campagne de point à temps a été effectuée en début d'année pour un montant de 40 K€. Un plan pluriannuel de réfection des voiries a été réalisé en janvier 2021. Il en ressort un budget de 150 K€ pour les voies suivantes : chemin des Jacourets, avenue Fragonard, avenue du Docteur Belletrud Ouest, chemin des Lavandes, chemin des Genêts.

Groupes scolaires

145 500€ seront consacrés aux travaux dans les écoles :

- Ecole St Exupéry maternelle renforcement des alarmes et clôtures dans le cadre des prescriptions du PPMS (50 000€)
- Ecole St Exupéry aménagement de l'entrée ave création d'un préau de 40m² (40 000 €)
- Ecole St Exupéry aménagement d'un itinéraire PMR entre le parking et l'école (5 000€)

Autres bâtiments

234 000€ seront consacrés aux travaux dans les autres bâtiments communaux :

- Gymnase Douillet - rénovation des gouttières (30 000€)
- Gymnase Douillet - mise en conformité de la ligne de vie nécessaire aux vérifications périodiques lors des visites annuelles pour les bureaux de contrôle
- Hôtel de Ville - aménagement d'un local archives en sous-sol (50 000€)
- Déménagement de la Police Municipale en préambule aux travaux de la ZAC Lebon (50 000€)
- Centre technique municipal - aménagement des anciens locaux des pompiers au profit des agents municipaux avec mise en conformité des installations et extension du magasin (25 000€)
- Centre technique municipal - pose de brise soleil sur la façade sud pour limiter l'utilisation des climatiseurs (12 000€)
- Lancement d'une mission d'un bureau de contrôle pour la sécurisation du clocher de l'église (15 000€)

Matériel et outillage

Amélioration de l'entretien de la ville par des moyens supplémentaires pour les services communaux 114.100€ : outillage électrique, benne pour le camion poids-lourd, un véhicule électrique, cuve haute pression pour le nettoyage des voiries tout en tenant compte de l'empreinte écologique et de la réduction des nuisances sonores (matériel électrique notamment).



Eaux pluviales

Cette compétence a été transférée à la CAPG au 1er janvier 2020 et a fait l'objet d'un mandat de gestion pour cette première année d'exploitation.

Désormais, l'agglomération prend en charge tant en investissement qu'en fonctionnement les travaux sur les canalisations d'eaux pluviales. Les accessoires de voirie (grilles, caniveaux, regard, avaloirs...) ainsi que les vallons restent à la charge de la commune

3. DEVELOPPEMENT DURABLE

Marché global de performance énergétique (MGPE)

La commune de Peymeinade s'est engagée au côté de la CAPG et de la commune de Grasse dans le lancement d'un groupement de commande en vue de passer un Marché Global de Performance Énergétique (MGPE) pour l'exploitation et l'amélioration de performance énergétique de ses bâtiments communaux (objectif fixé à -25% de consommation énergétique sur la durée du contrat, soit 8 ans).

Une mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage a été commandée par la CAPG pour assister les 3 entités dans la rédaction des pièces du futur marché MGPE, et la définition des priorités d'intervention, et des critères de suivi du contrat. Dans le cadre de cette mission, il a été proposé un certain nombre d'interventions sur les bâtiments Peymeinadois relevant de 2 catégories :

- Le remplacement des systèmes de chauffage et/ou de climatisation obsolètes
- La réalisation de travaux complémentaires sur certaines enveloppes de bâtiments pour améliorer l'inertie thermique et donc optimiser la consommation énergétique liée au chauffage / rafraîchissement.

Le montant total des travaux liés au MGPE est de 1,07 M€ HT, 815 K€ à dégager entre mi 2021 et mi 2023 et 255 K€ lissés sur les 8 ans du contrat (annuités de 32 K€ HT/an environ)

Eclairage public

La commune de Peymeinade gère un patrimoine d'éclairage public composé de 1100 points lumineux datant des années 1970.

Dans la lignée de sa politique de développement durable, la commune poursuit le renouvellement des lanternes en les remplaçant par du matériel de technologie LED moins consommateur d'énergie et en installant de horloges de coupure pour une extinction de 23h à 5h. Ceci générera une économie de 12% sur les factures d'éclairage public.

Pour 2021, il est inscrit un budget de 65 000€ pour poursuivre le changement des lanternes du patrimoine éclairage public.

Déplacements doux

Les premières études du programme pluriannuel d'un axe piétonnier Est/Ouest entre Le Tignet et Grasse sont terminées. Elles concernent le cheminement le long de l'avenue Belletrud entre le chemin des Jacourets et le parking St. Marc. Les premiers travaux devraient débuter cette année. 50 K€ sont budgétés.

4. DEPLACEMENTS URBAINS

Conscient de l'importance des problèmes de mobilité pour de nombreux usagers, le C.C.A.S. a commencé à s'atteler à cette question. Devant l'ampleur de la tâche, il a été décidé de créer une délégation qui lui soit dédiée. Dans un premier temps, il s'agit de recenser les moyens existants et d'élaborer un questionnaire destiné à un quartier excentré, mal desservi par les transports en commun. En parallèle, une réflexion est menée sur des solutions alternatives (covoiturage coopératif, navette...) qui pourraient être développées ultérieurement.



5. SECURITE ET QUALITE DE VIE

5.1 – Mieux assurer la sécurité des Peymeinadois

La tranquillité des Peymeinadois et le respect des règles constituent le socle d'une politique locale de sécurité. Pour mettre en œuvre cette politique de proximité et assurer les différentes missions dévolues à la police municipale, il était nécessaire au préalable de remettre à niveau les effectifs de la police municipale.

5.2 – Recrutement d'un 6^{ème} policier municipal en 2021

L'année 2020 fut une année difficile au niveau des effectifs par manque de prévision, d'anticipation et de réactivité.

En 2020, les effectifs de la police municipale ont été remis à niveau : le remplacement d'un policier parti en retraite en début d'année n'avait pas été effectué, l'arrivée de son remplaçant le 01/10/2020 a permis de corriger enfin cette situation.

Le nouveau Chef de police arrivé dans la commune le 01/12/2020 a permis de remplacer l'ancienne cheffe partie le 15/09/2020.

En 2021, l'arrivée d'un 6ème policier à la fin du 1er semestre permettra de fonctionner dans de meilleures conditions.

En contrepartie de ces efforts financiers, la commune pourra bénéficier d'une présence des équipes de la police municipale sur une amplitude horaire de jour comme de nuit, en fonction des effectifs réels à sa disposition et des périodes de l'année.

La constitution de trois patrouilles de deux policiers sera ainsi possible

Pour 2021, la police municipale sera composée d'un chef de service, de six policiers municipaux formés et d'un secrétaire.

Remise en ordre du service : les cartes professionnelles des policiers municipaux n'avaient pas été renouvelées ou créées. L'ancienne cheffe de la police municipale n'en avait pas.

Désormais, tous les policiers en fonction en ont une.

5.3 – Actions concrètes programmées en 2021

Le déménagement de la police sera effectué au 2^{ème} semestre dans les locaux de l'ex-crédit lyonnais avenue de Boutiny après remise en état de ces locaux.

La convention de coordination, signée en 2016 et renouvelée en 2019 entre la police municipale et la gendarmerie, sera réactualisée en 2022. Celle-ci permet de planifier les actions conjointes dans divers domaines tels que la sécurité routière, la lutte contre les atteintes aux biens, la lutte contre la toxicomanie, la prévention des violences scolaires, la surveillance des établissements scolaires.

La préparation de mise à jour de cette convention sera effectuée au cours du 2^{ème} semestre 2021.

La commune agira afin de garantir le maintien de l'ordre et préserver un cadre de vie serein avec :

- Des contrôles de vitesse réguliers aux lieux les plus sensibles de la commune incitant les conducteurs à adapter leur comportement,
- Une action déterminée sera poursuivie en 2021 pour lutter contre les voitures ventouses, l'établissement d'une convention avec une fourrière sera établie.
- La poursuite des plans de sécurisation de ses bâtiments communaux (complexe sportif, salle Daudet, gymnase) et en particulier des écoles, engagés en 2016 dans la cadre du plan Vigipirate renforcé (protection intérieure et extérieure),
- Des aménagements de voirie pour sécuriser les piétons (plateau ralentisseur, zones 30 km/h)
- La poursuite du partenariat avec le collège Paul Arène afin d'identifier les élèves susceptibles de commettre des infractions punies par la loi et de favoriser la mise en place d'actions afin de les aider et de les soutenir dans leur quotidien.



- La mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde avec l'ensemble des services communaux et avec l'aide de la CAPG sera effectuée au cours de l'année.
- La création d'une réserve intercommunale dans le cadre du PCS en lien avec la CAPG
- La coopération avec la Mission Locale pour aider les jeunes en difficulté et lutter contre la délinquance,
- L'implication dans un dispositif de prévention et d'accompagnement des violences faites aux femmes.

La ville pourra s'appuyer également sur le réseau des animateurs des sept conseils de quartiers après mise en fonction réelle de ces conseils au cours de l'année.

6. CITOYENNETE ET AFFAIRES GENERALES

6.1 – La Démocratie Locale

Faire vivre de manière active la démocratie locale implique de consulter les citoyens, les faire participer aux décisions qui concernent leur quotidien. C'est aussi leur permettre de s'impliquer directement dans l'action publique locale et mieux les informer.

Pour satisfaire cette ambition, les conseils de quartier ouverts à tous les habitants seront réactivés ou créés. Ils doivent permettre de co-produire des diagnostics et des solutions à mettre en œuvre.

Une vraie communication entre les élus et les habitants des quartiers sera mise en place par des réunions régulières d'information et d'échanges.

Pour créer les conditions d'une gouvernance citoyenne proche, moderne et partagée, la communication mise en œuvre au sein de la ville doit permettre d'animer le dialogue et la co-construction de la politique publique avec la population tout en mobilisant les acteurs de la vie locale. Cette ambition s'appuiera sur les diverses publications municipales, sur l'utilisation des nouvelles technologies à disposition (Facebook, Twitter etc.). La mise à jour du site internet sera effectuée afin de faciliter la vie et l'information des Peymeinadois.

Plus globalement, la communication publique doit soutenir et promouvoir les grands rendez-vous, projets majeurs ou acteurs phares.

6.2 – La modernisation et l'adaptation des services publics

Les services communaux continuent à s'adapter en assurant un service de proximité et en poursuivant la modernisation de leurs outils.

Pour les usagers

Pour faciliter les démarches des Peymeinadois, la municipalité renforce le point numérique permettant aux usagers d'accomplir leurs démarches en ligne sur le site de l'A.N.T.S (CNI, passeports, permis de conduire et cartes grises). Des agents formés accompagnent sur rendez-vous les administrés dans l'utilisation du matériel informatique mis à disposition et dans leurs demandes de titres. Une aide est également assurée pour la prise de rendez-vous sur les sites des villes disposant de stations biométriques.

Pour les services communaux

- La mise en place d'une application pour la saisine et l'envoi dématérialisé des listes de recensement militaire. Cet outil assure une meilleure lisibilité des documents et une maîtrise des dépenses.
- Une gestion optimisée de la liste électorale : un travail de mise à jour de la liste électorale a été entrepris à partir d'un traitement plus approfondi des cartes électorales retournées par les services postaux.
- Gestion des archives communales : dans le cadre d'une convention pluriannuelle, la collaboration avec le CDG 06 va permettre de poursuivre le contrôle des archives éliminables, d'organiser de nouveaux versements pour libérer les bureaux des agents et d'amorcer un travail sur l'archivage électronique. La restauration d'anciens registres d'Etat civil s'inscrit également dans cette démarche.



7. VIE CULTURELLE

7.1 – Programmation Culturelle

La mission du service culturel est de permettre aux habitants de se divertir, de s'enrichir par l'accès facilité à la culture, et de se rencontrer, de partager des moments de convivialité autour d'événements propres à leur ville.

La mise en œuvre de la programmation du service culturel s'appuie sur :

Une offre variée : concerts, théâtre, musique classique, soirée lyrique, journées thématiques, marchés et animations en centre-ville

Une offre qui s'adresse à tous les publics.

Une offre qui implique les associations locales ainsi que la participation de la bibliothèque et de l'école de musique

Pour l'année 2021, le calendrier des manifestations prévoit :

Le maintien de certaines manifestations :

- Festival Peymeinade en scène (5 jours) – théâtre
- Festival du Manga – culture japonaise
- Festival Le temps d'une note – musique classique
- Quatre spectacles jeunesse gratuits
- Trois soirées Estivales offertes par le Conseil Départemental
- Animations de Noël : village de Noël et ateliers créatifs
- Concert de Gospel
- Auditions de l'école de musique et concert de leur professeur
- Organisation du forum des associations

La création de nouveaux événements :

- Journée Livres Mots et Papiers
- Festival théâtre-gastronomie "A voir et à manger" (2 jours)
- Festival des soupes
- Soirée chant lyrique au vieux village
- Fête de la ville à la St Roch
- Concert de blues
- Mise en place de soirées théâtres en dehors de Peymeinade en scène
- Concert organisé par l'association Tribal Roch
- Tremplin de musiques actuelles avec la participation de l'association Jazzam
- Une veillée jeux de société

D'autre part, la mise en place de ces manifestations doit tenir compte de la situation sanitaire :

- en mettant en place des contraintes de jauges
- en privilégiant les manifestations en extérieur
- en démultipliant les représentations afin de réduire le nombre de spectateurs.
- en proposant des captations de pièces de théâtre, notamment pour jeune public

La programmation doit rester accessible avec des tarifs adaptés. La gratuité pour les plus jeunes est appliquée.

La réservation en ligne est maintenue et recommandée.

Parallèlement à ces manifestations, la bibliothèque sera sollicitée pour proposer des ateliers tout au long de l'année, notamment en période de vacances scolaires : au total 45 ateliers faisant appel à 9 intervenants (création artistique, ateliers philo, création littéraire, sensibilisation à la protection de l'environnement, découverte du livre, initiation à la langue anglaise...)



L'école de musique s'adaptant également aux contraintes sanitaires, la poursuite des cours se fait en distanciel et en présentiel, en fonction de la disponibilité des personnes. L'essentiel est de maintenir l'accessibilité des cours à tous et de ne pas interrompre la continuité des apprentissages.

La Salle Art et Culture est mise à disposition pour permettre aux artistes et artisans locaux d'y installer leur exposition.

L'ensemble de ces manifestations fera l'objet d'une communication large afin de pouvoir informer tous les habitants de Peymeinade et du pays grassois : site mairie, page Facebook, Panneau Pocket, newsletter, presse locale, affichages pour la diffusion ponctuelle de l'information, banderoles.

La lisibilité des événements et de la programmation culturelle se fera par le biais d'un document papier, ainsi que dans le journal municipal "Le fil de l'info".

7.2 – Pôle culturel

La population de la ville augmente et les besoins culturels se doivent de répondre à une demande de plus en plus importante. Les équipements actuels sont vieillissants ou inadaptés en l'état, et quoi qu'il en soit insuffisants pour permettre à toute l'offre culturelle de se développer.

C'est pourquoi il est nécessaire dès à présent de doter la ville d'équipements culturels aptes à accueillir un public nombreux et présentant des profils variés.

Ces équipements constitueront un véritable pôle culturel, organisé de plusieurs entités :

- salle de spectacles,
- médiathèque, ludothèque
- salles d'expositions

Qui viendront compléter l'existant :

- espace scénique plein air du parc Daudet,
- bibliothèque
- école municipale de musique

Le pôle culturel se construira autour de ces dits espaces.

Une étude de faisabilité, s'appuyant sur le bâti existant, à savoir principalement la salle Daudet, est engagée. Les équipements suivants, liste non exhaustive, font partie du cahier des charges, lequel devra décliner les différents emplacements géographiques :

- Une salle de spectacles avec les équipements adéquats et un espace prévu pour l'accueil des artistes
- Une médiathèque, ludothèque
- Un espace d'expositions

8. VIE DES ASSOCIATIONS

Le nombre et la diversité des associations sont une richesse. La municipalité doit être un partenaire du monde associatif : nous faciliterons les échanges, le partage, encouragerons la solidarité, la convivialité, la création, l'émergence de nouveaux talents ou d'activités innovantes.

Ce soutien s'exprime à la fois dans l'accompagnement financier des structures, dans la mise à disposition d'équipements municipaux, mais aussi dans l'implication de la municipalité pour développer la diversité des activités proposées. Les associations sportives, ayant de nombreux projets éducatifs, nous donnerons l'occasion d'apporter une écoute et un suivi particulier.

Afin que tous les Peymeinadois puissent y accéder, nous diffuserons deux publications répertoriant les associations sportives et généralistes, parallèlement au forum de septembre.



En 2021, pour et avec les associations qui sont plus d'une centaine aujourd'hui installées sur Peymeinade, seront poursuivies les actions de synergie et de fédération. Afin de favoriser les liens et échanges associatifs, nous œuvrerons pour redonner tout son sens au Conseil Communal de la Vie Associative et nous créerons l'Office Municipal des Sports.

Anticipant les prochains travaux sur l'Espace Lebon, nous proposerons de nouveaux lieux à toutes les associations appelées à se déplacer.

Enfin, le soutien financier de la commune aux associations s'élèvera à 142 950€ et sera subordonné à la réalisation de projets d'intérêt communal.

9. ECONOMIE ET PROXIMITE

La vie économique passe aussi aujourd'hui par les moyens numériques.

Nous mettrons en 2021 à disposition des commerçants, des artisans et de tous les acteurs économiques de Peymeinade une plateforme interactive, qui présentera chacun d'entre eux à travers un visuel étoffé des informations principales. Ce site en lien direct avec celui de la ville pourra se développer selon les souhaits de chacun, pouvant même aller jusqu'à la vente en ligne.

Le recrutement d'un responsable du développement durable, économique, social et solidaire permettra de :

- Mettre en œuvre la démarche d'écoresponsabilité de la commune
- Faire appel aux acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) pour valoriser le centre-ville
- Recenser, connaître et analyser le tissu commercial de la commune.
- Aller à la conquête d'une nouvelle clientèle par la création ou la promotion de services innovants : livraisons, portage, consignes d'achat, espaces garderie, signalétique interactive, ...
- Développer l'offre marketing du centre-ville.
- Monter des dossiers de subvention dans le cadre de la politique de redynamisation des centres-villes.

10. JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

10.1 – Face à la crise sanitaire

En 2020 – 2021, les services « scolaire, restauration et entretien » ont été fortement sollicités en raison des différents protocoles sanitaires à mettre en œuvre. Devant la surcharge de travail, tous les personnels se sont mobilisés et ont fait preuve de résilience. A savoir aussi que les moyens matériels de lutte contre la Covid 19, l'achat de masques et de produits désinfectants n'ont pas été négligés.

10.2 – Les écoles et périscolaire :

MATERNELLES	Fragonard		St Exupéry		Mistral	
Nbre CLASSES	4	Nbre CLASSES	4	Nbre CLASSES	2	10
TOTAL ENFANTS MATERNELLE	105	TOTAL ENFANTS MATERNELLE	100	TOTAL ENFANTS MATERNELLE	50	255
moyenne par classe	26,25	moyenne par classe	25,00	moyenne par classe	25	
ELEMENTAIRES	Fragonard / Mirabeau		St Exupéry		Mistral	
Nbre CLASSES	9	Nbre CLASSES	7	Nbre CLASSES	4	20
TOTAL ENFANTS ELEMENTAIRE	223	TOTAL ENFANTS ELEMENTAIRE	155	TOTAL ENFANTS ELEMENTAIRE	107	485
moyenne par classe	22,22	moyenne par classe	22,14	moyenne par classe	26,75	740

Peymeinade accueille 740 enfants dans ses écoles, répartis en 20 classes en élémentaire et 10 classes en maternelle sur l'ensemble des établissements de la commune. Le suivi de l'évolution des effectifs pour les prochaines années constitue un point de vigilance important.



Sur le plan des écoles, nous poursuivons nos engagements avec :

- Le soutien aux projets des écoles (subvention CDE)
- Des efforts consentis en termes d'investissement pour la sécurité et le bien être des usagers
- La priorité à l'équipement informatique des écoles (voir Plan de relance numérique)

Sur les temps périscolaires et dans les centres de loisirs

Poursuite du travail en collaboration avec la CAPG

Restauration scolaire

Le projet global d'alimentation durable "du champ à l'assiette" est bien lancé pour proposer une alimentation saine sûre et locale dans nos cantines. Depuis le 1er février 2021 une chargée de mission s'occupe du diagnostic et de différentes actions à mettre en place à court terme.

En parallèle, il est urgent de rénover la cuisine centrale située à l'école Mistral dont la capacité est devenue critique par rapport au nombre de repas confectionnés. (650 repas/ jour). Un groupe de réflexion travaille sur le sujet afin de reprendre les études antérieures et élaborer un projet de cuisine centrale adapté aux besoins actuels et futurs, en accord avec les préconisations liées à une alimentation durable et au développement durable.

Pour trouver les subventions nécessaires au développement de ces projets nous prévoyons de participer avec la CAPG, dans le cadre de son Projet Alimentaire Territorial (PAT), au Plan de Relance national dans son volet Alimentation Durable.

10.3 – Actions du service « jeunesse et vie scolaire »

Le service scolaire est constitué de plusieurs pôles liés les uns aux autres et qui vont mettre en œuvre différentes actions en 2021 :

Le pôle scolaire aura comme objectif en 2021 de :

- Renforcer le travail collaboratif entre ATSEM et enseignants : formation commune, rencontre...
- Participer au projet lié à la prévention de la délinquance porté par la Police municipale, en lien avec les partenaires extérieurs concernés : cellule de veille, projet « copains bienveillants »
- Elaborer avec les services techniques un plan de rénovation pluriannuel des écoles
- Initier des projets avec le service culturel sur la commune (Cocon poétique, fête du livre, semaine du goût)

Les objectifs permanents seront maintenus :

- Suivi du conseil municipal des jeunes et accompagnement des projets des jeunes
- Développer le suivi des activités périscolaires animées par la CAPG
- Poursuivre le lien et la coordination avec les directrices d'école, notamment avant et pendant les conseils d'école : budget, travaux, projets d'école, évènements...
- Coordonner les actions au sein des écoles et du collège avec les services municipaux : sécurisation, programme des travaux en lien avec les services techniques, évènements, actions de communication
- Travailler avec la CAPG pour une meilleure connaissance des actions jeunesse (ex local jeunes et activités)
- Poursuivre et développer le travail transversal entre les services municipaux pour une meilleure coordination des actions et évènements communaux.

Le pôle accueil, inscriptions scolaires et facturation de la cantine aura comme objectifs de :

- Continuer la dématérialisation des procédures en lien avec le paiement de la cantine.
- Mettre à jour le nouveau logiciel de gestion d'inscriptions scolaires et de restauration DIABOLO V2 à partir du mois d'avril 2021.
- Développer les inscriptions via le portail familles en lien avec la CAPG



Enfin le pôle entretien des locaux :

- Poursuivra la mise en place des nouvelles pratiques écoresponsables d'entretien tant en restauration que dans les locaux municipaux
- Définira une politique de tri sélectif dans tous les services, tri du papier, en lien avec le projet zéro déchet
- Mettra en place un suivi des consommations et du matériel
- Adaptera les méthodes de travail aux nouvelles techniques de nettoyage
- Adaptera les commandes et le suivi en fonction de la COVID 2021

Pour ces deux services tous les projets à court terme dépendront bien évidemment de l'évolution de la crise sanitaire de la COVID qui impacte énormément la réalisation de certaines actions sur les deux secteurs.

11. SOLIDARITE

L'année 2020, marquée par la crise sanitaire, a été une année intense pour l'action sociale.

Le C.C.A.S. a été contraint d'adapter son accompagnement des usagers, de mettre en place de nouvelles méthodes de travail. Le budget a été en partie impacté par le confinement : baisse des dépenses du poste « animation » qui a permis d'alimenter celui des « secours » pour l'acquisition de tickets alimentaires supplémentaires.

En 2021, le maintien des aides sociales légales et facultatives est assuré par la commune via le C.C.A.S. La subvention qui lui est accordée ainsi que la mise à disposition d'agents municipaux permet de poursuivre le travail d'accompagnement des familles, des seniors et des plus fragiles.

L'Analyse des Besoins Sociaux, obligatoire en début de mandat, permettra d'affiner les orientations retenues.

Objectifs permanents :

- Poursuivre la fonction de relais auprès de la population dans les domaines du logement, de l'emploi, de la santé, de l'endettement, en lien avec les partenaires compétents (C.A.P.G., Conseil départemental, C.A.F., Pôle emploi, Sécurité sociale, caisses de retraite...).
- Identifier et suivre les personnes vulnérables (âge, isolement, maladie, handicap) avec des visites à domicile, un travail avec les partenaires médico-sociaux, des orientations vers des dispositifs de protection.
- Travailler en transversalité avec certains services (Police Municipale, Secteur scolaire, Ressources Humaines, Culture) pour la mise en place d'actions spécifiques. Concertation avec le service mobile de psychiatrie du C.H.G.

Objectifs 2021 :

Ils vont se décliner selon 4 axes principaux.

- Solidarité : Assurer un réel accueil social et un accès effectif aux droits. Faire en sorte que l'offre de logements collectifs soit mieux adaptée aux besoins des demandeurs.
- Lien social : Créer un espace où seront partagées des activités conviviales et solidaires. Aménager un lieu pour un accès internet et, si besoin, une aide aux démarches administratives dématérialisées.
- Echange entre les générations : Accueillir un jeune en service civique en lien avec la Mission Locale pour le développement d'initiatives intergénérationnelles. Mettre en place un groupe de volontaires qui sera chargé d'appels téléphoniques aux personnes isolées.
- Économie Sociale et Solidaire : la valoriser au travers d'actions concrètes comme l'installation d'une nouvelle boîte à livres, la mise à disposition d'un local pour le dépôt de paniers AMAP, l'aménagement d'un lieu de télétravail partagé, la proposition d'un mode de déplacement coopératif.

D'un point de vue budgétaire, pour cette 1ère année pleine de fonctionnement, la priorité est de donner au C.C.A.S. les outils qui lui permettront d'alléger la charge de travail administratif afin de pouvoir être plus disponible pour l'accueil des usagers ainsi que pour développer de nouveaux projets.

Acquérir un logiciel métier et faire appel à un cabinet spécialisé pour la rédaction d'une partie de l'A.B.S. ont été retenus dans ce but.



12. COMMUNIQUER ET INFORMER

Afin d'améliorer la communication de la ville, d'appliquer la volonté municipale de communiquer de manière efficiente sur tous les supports et d'assurer la continuité de service, il est prévu de nommer un responsable de communication et de créer un poste d'assistante de communication. Ainsi, l'information sera assurée de façon optimale.

Bien communiquer est primordial pour une bonne gestion de la vie municipale. En effet, les différents supports de communication papiers et numériques permettent d'informer le citoyen sur la politique et les actions menées par l'équipe municipale, d'expliquer les décisions prises par les élus dans différentes situations, de rendre compte du travail mis en œuvre mais aussi de contribuer à la démocratie locale.

La municipalité souhaite mettre en place plusieurs moyens pour améliorer la communication globale de la Ville.

12.1 – Développer la démocratie locale

Le contexte sanitaire difficile avec la présence du virus de la Covid-19 oblige la commune à trouver d'autres solutions pour informer le citoyen. Il est effectivement compliqué dans la situation actuelle d'organiser des réunions publiques et de laisser le public participer aux séances du Conseil Municipal comme c'est le cas habituellement.

Captation du conseil municipal

La Ville a ainsi mis en place un système de captation vidéo des conseils municipaux qui sont retransmis en direct sur le réseau social Facebook et sur le site Internet. Cette diffusion permettra une interactivité en temps réel avec les administrés qui pourront poser leurs questions en ligne dans les commentaires. Il est d'ailleurs prévu d'investir en 2022 pour du matériel vidéo et également de former un agent à leur usage.

Reportage sur l'actualité municipale

Le service communication mettra prochainement en place des reportages vidéo sur l'actualité municipale afin d'informer les Peymeinadois avec efficacité. En outre, la vidéo permet de faire passer le message plus facilement qu'à l'écrit, elle est attractive et augmente donc la portée de la communication. Elle permet aux administrés de réagir aux sujets si elles sont diffusées sur les réseaux sociaux. Il est prévu d'acheter un photophone, d'investir dans un logiciel spécialisé et de former les agents en interne au montage de vidéos.

Gestion des réseaux sociaux

Les réseaux sociaux comme Facebook, Twitter, Instagram et YouTube permettent de participer à la démocratie locale car les abonnés peuvent en effet s'exprimer et interagir à l'aide des commentaires ou par le biais des messages privés. Leur gestion demande un investissement humain en termes de temps en raison de leur instantanéité, de leur besoin de dynamisme et de réactivité : publication des faits en temps réel, réponses aux administrés, publications en soirée et le week-end selon l'actualité... mais ils sont aujourd'hui incontournables pour la bonne diffusion de la communication institutionnelle. De plus, ils permettent de toucher d'autres cibles et donc un public différent de celui touché par le magazine.

12.2 – Augmenter la visibilité

D'autres axes sont exploités pour accroître la notoriété de la Ville : nouveaux outils numériques, divers supports, relations presse...

Nouveaux supports de communication numériques

L'application Panneau Pocket permet de communiquer de façon instantanée sur les informations importantes de la Ville. Cet outil se rajoute à la newsletter Sendinblue qui permet également de diffuser un message sur des e-mails à toutes les personnes abonnées. Ces deux supports apportent ainsi une visibilité encore plus large et accroissent la communication de la ville en touchant ainsi un plus vaste public.



Une plateforme numérique regroupant tous les acteurs économiques et associatifs de la commune est actuellement en cours d'élaboration. Cette dernière permettra aux commerces, associations et hébergeurs de bénéficier d'une publicité gratuite sur leurs actions. La Ville de Peymeinade augmentera sa notoriété grâce à ce système. Afin de rendre Peymeinade attractive aux yeux des éventuels postulants, il pourra être mis en place un compte LinkedIn.

Développement des relations presse

Il est nécessaire de développer davantage les échanges avec la presse locale sur les sujets institutionnels, sur les actions et sur les événements organisés par l'équipe municipale afin de toucher là encore un autre public. Pour augmenter les ventes de nos spectacles et la notoriété de nos manifestations ainsi que l'image de la Ville, différentes insertions presse seront mises en place sur certains médias : Nice-Matin, Sortez, Récréa-Nice ...

Supports de communication traditionnels revisités

Il est prévu de créer des banderoles réutilisables qui porteront le même code couleur d'une année sur l'autre et ce pour toutes les manifestations. Cet achat permettra de réaliser des économies sur le long terme puisque seules les dates et lieux des manifestations changeront sur ce support. Des livrets seront édités par saison sur les différents événements de la Ville. Les flyers individuels seront réalisés uniquement pour les manifestations pour les enfants car ils sont distribués dans les écoles.

Campagnes de communication diverses

La convention avec la société Pisoni qui permet d'afficher à Peymeinade et en dehors est reconduite. Leur système permet à la commune de communiquer en dehors de la Ville pour un prix très restreint et de diffuser plusieurs campagnes de communication comme celles sur le civisme par exemple ou sur les événements.

Rendre compte de l'action municipale

Un tout nouveau magazine trimestriel externe Le Fil de l'Info a été mis en place. Édité à 5000 exemplaires. Ce dernier traite des sujets importants de la ville. Les marchés de distribution et d'impression doivent être lancés prochainement. Il est prévu de coupler la distribution du magazine à celle des livrets sur les différents événements de la commune pour améliorer la diffusion de l'information aux habitants. Des abonnements à des logiciels de graphisme et de mise en page ont été acquis ainsi qu'un abonnement à une banque d'images et une formation est prévue pour que les agents du service communication gèrent la réalisation des différentes maquettes eux-mêmes.

12.3 – Simplifier l'accès à l'information

Les citoyens doivent pouvoir accéder facilement à toutes les informations municipales. Certains supports ne sont pas assez clairs.

Refonte du site internet de la ville

Le site Internet doit être retravaillé pour que l'information soit plus accessible. Une nouvelle stratégie de communication sera mise en place et commencera par la réalisation d'une arborescence plus simple et dynamique. La concrétisation de cette action se fera par le recrutement d'un étudiant en alternance qui travaillera sur le site avec les agents du service communication.

Mise en place d'une communication interne

Afin de fédérer les agents et de créer un esprit de groupe bénéfique au fonctionnement optimal de la commune, la municipalité souhaite qu'un magazine interne soit réalisé. Il traitera des informations utiles pour les agents et facilitera le dialogue social en diffusant le compte-rendu du Comité Technique par exemple.



Amélioration de la communication autour des événements

Des moyens de communication seront intégrés pour améliorer l'information autour des événements. Trois livrets seront réalisés pour détailler les événements municipaux et quelques flyers individuels seront imprimés uniquement pour les événements pour enfants afin de limiter l'usage du papier.

13. DEVELOPPEMENT NUMERIQUE

La modernisation des outils informatiques :

- La finalisation de la dématérialisation des échanges avec la Trésorerie Municipale de Grasse (flux ressources humaines, mandats de paiement et titres de perception) et avec la Préfecture pour les actes budgétaires a été réalisée en 2019. Depuis 2020, les factures des fournisseurs sont transmises par voie dématérialisée sur le portail Chorus. L'objectif pour 2021 sera de dématérialiser la transmission des Marchés publics à la Préfecture.
- Le raccordement de la Mairie et du CTM à la fibre s'est concrétisé en 2020. La mise en place d'une fibre optique entre les bâtiments communaux est à l'étude afin d'optimiser les échanges et réduire les coûts d'abonnement téléphonique et internet.
- Après avoir renouvelé l'ensemble du parc informatique des services techniques et administratifs en 2019 et 2020, un investissement conséquent est prévu sur 2021 pour remplacer le serveur devenu obsolète. Ça sera également l'occasion de repenser le système d'archivage et d'acquérir de nouveaux logiciels métiers pour la plupart des services (GF, RH et CCAS) afin d'améliorer le fonctionnement général de l'administration et se conformer aux obligations réglementaires.
- L'équipement d'une classe numérique mobile par école élémentaire est également à l'étude pour favoriser les apprentissages numériques. Ce projet pourrait bénéficier de subventions conséquentes dans le cadre du plan de relance. Cet investissement important pourrait être inscrit au budget lors d'une prochaine DM, si nous obtenons les subventions espérées.

14. INTERCOMMUNALITE

Les liens avec l'intercommunalité seront renforcés en vue de favoriser la mise en œuvre de nos projets de développement maîtrisé. Nous agissons en concertation avec les communes voisines lorsque nos intérêts seront convergents.

Avec leur participation active au sein des divers syndicats, des commissions thématiques, du bureau des Maires et du Conseil, les représentants de la commune veilleront à apporter leur contribution aux réflexions et aux actions communautaires puis à les valoriser sur le territoire communal.

Ils participent à la définition des projets d'équipements situés sur la commune et notamment la rénovation et la possible couverture de la piscine et des études et travaux en faveur de la fluidité des déplacements. Nous resterons vigilants sur la mise en œuvre et le financement du PDU tout en étant bien conscients des contraintes financières spécifiques engendrées par la crise sanitaire et la reconstruction des vallées sinistrées.

La commune s'inscrira dans les politiques culturelle, sportive et touristique portées par la CAPG afin qu'elles bénéficient à l'ensemble des Peymeinadois. Elle veillera notamment au maintien de l'accueil touristique géré désormais par la CAPG.

La commune s'est engagée au côté de la CAPG et de la commune de Grasse dans le lancement d'un groupement de commande en vue de passer un Marché Global de Performance Energétique (MGPE) pour l'exploitation et l'amélioration de performance énergétique de ses bâtiments communaux.



Pour obtenir les subventions nécessaires au projet de cuisine centrale, nous allons participer dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial (PAT) de la CAPG au Plan de Relance national dans son volet Alimentation Durable.

Enfin, les représentants de la commune contribueront aux réflexions menées dans le cadre du projet de territoire et du SCOT, documents stratégiques qui auront un impact sur le développement du territoire Peymeinadois et qui devront respecter les principes d'aménagement et de développement durable défendus par la municipalité.

CONCLUSION

Vous venez de prendre connaissance du ROB de mars 2021. Le précédent rapport datait de juillet 2020 suite au décalage du deuxième tour des élections municipales. L'année 2020, ainsi écourtée, fut une année de transition.

En revanche, 2021 sera l'année du lancement de nouveaux projets structurants pour notre commune et de l'application de notre politique municipale.

Au cours des mois passés, nous avons travaillé à pallier le déficit de personnel d'encadrement des services communaux. Nous avons dû lancer des procédures de recrutement et embaucher des personnes aux postes laissés vacants par la précédente municipalité.

Le contexte global reste contraignant pour les finances publiques. La crise sanitaire et ses conséquences néfastes pour la vie économique, sociale et culturelle sont toujours présentes dans l'attente d'un vaccin pour tous.

Du fait des contraintes liées au confinement et aux couvre-feux successifs, nous n'avons pas pu activer les comités de quartiers, proposer des réunions publiques, ni entamer le cycle des commissions extra-municipales en lien avec les projets structurants. Cette phase de concertation démarrera dès que la situation sanitaire le permettra à nouveau.

Toutefois, ce contexte morose n'empêche pas la commune de préparer le futur et d'investir dans l'amélioration du cadre de vie (refonte de la ZAC Lebon, pôle culturel, cuisine centrale, rénovation urbaine...). En parallèle, les efforts produits dans le cadre de la transition énergétique et écologique sont renforcés.

L'investissement est financé exclusivement par les ressources propres de la ville et la recherche de subventions à tous les niveaux est systématisée.

Sans recours à l'emprunt en 2021, la commune poursuit sa politique de désendettement afin de libérer des capacités de financement pour les projets qui viendraient se greffer en cours de mandat.

Rappelons néanmoins que les projets vous sont présentés dans un contexte où la crise sanitaire, que nous subissons, que nous maîtrisons mal, rend incertain le déroulé de l'année 2021.

Alors gardons, ensemble, l'espoir de la disparition du virus, l'espoir d'une sortie de crise nous permettant de poursuivre les actions menées dans l'intérêt de notre commune et de ses habitants avec respect, solidarité et proximité, pour continuer à faire de Peymeinade, une ville où il fait naturellement bon vivre....

